

LE DEVOIR

Vol. LXXXIV - No 32

MONTRÉAL, MARDI 9 FÉVRIER 1993

65c + TPS + TVQ / Toronto 85c

PERSPECTIVES

Nettoyage à l'italienne

Le système de l'après-guerre ne tient plus la route

François Brousseau

«La chute de Bettino Craxi le corrompu». «Le maire pris la main dans le sac». «Vérone: une province catholique et bien-pensante saccagée par la corruption». «49 politiciens milanais arrêtés, et ce n'est qu'un début». «L'opération Mains propres frappe maintenant Florence».

La lecture des titres de journaux milanais, romains ou turinois, en ces jours d'offensive antimafia et de grave crise de conscience nationale, rend l'image d'une Italie bouleversée par les vents furieux de la purification morale.

Les journaux de la Péninsule sont littéralement couverts de nouvelles et d'analyses sur la lutte à la corruption des politiciens et le sursaut policier contre le crime organisé.

L'arrestation, hier à Ottaviano, d'une nouvelle haute figure du crime organisé — Rosetta Cutolo, «marraine» de la Camorra napolitaine — accrédite l'idée que cette fois, ce n'est pas une blague: le *Belpaese* de la «partitocratie», de la corruption politique, du catholicisme décadent et de la mafia souveraine est en train de changer pour vrai.

Les accusations se multiplient contre des politiciens réputés intouchables jusqu'à tout récemment. On arrête le chef de la Mafia sicilienne, Toto Riina, puis, trois semaines plus tard, son équivalent napolitain. Le pouvoir incontesté des quatre ou cinq formations qui, sans discontinuer, ont dirigé l'Italie depuis la Seconde Guerre, fait eau de toutes parts.

Témoin la chute imminente de Bettino Craxi, l'ancien tout-puissant président socialiste du Conseil italien, sur le point de démissionner et de comparaître pour cause d'accointances probables avec la mafia et les loges maçonniques.

Témoin cette offensive soutenue contre le crime organisé de Naples et de Sicile, qui vient d'obtenir une nouvelle victoire hier en banlieue de Naples.

Témoin la réaction qui s'organise contre les partis politiques incrustés et corrompus à la moelle, sous la forme des Ligues régionalistes d'Umberto Bossi et des regroupements interpartis comme celui de Mario Segni, ce démocrate-chrétien «propre» qui cherche à obtenir un référendum pour abolir le système électoral proportionnel et le remplacer — quel rêve! — par le système uninominal à un tour.

Pas un seul

parti, pas

une seule

ville ne sont

épargnés

Le système italien de l'après-Guerre, basé sur l'opposition inexpiable entre démocrate-chrétiens hégémoniques et communistes toujours écartés du pouvoir, alimenté par la croissance économique et l'hypertrophie de l'Etat, rongé par le clientélisme systématique et par la toute-puissance de la Mafia dans la moitié sud du pays, ne tient plus la route.

Les plantureux contrats «politiques» de sous-traitance aux petits copains, avec des commissions de 100 ou 200% dans les sept chiffres en dollars — le genre de scandale qui garderait, au Québec, la «une» pendant six mois au moins et ferait tomber deux gouvernements entiers — foisonnaient certes depuis des décennies dans la belle Péninsule. Mais ils ont soudain cessé, depuis un an ou deux, d'être considérés comme un mal nécessaire avec lequel il faut bien vivre.

Tout à coup, d'un bout à l'autre du pays, des juges petits et grands se sont levés et ont commencé à déclencher des enquêtes sur tel maire, sur telle permanence de parti politique, sur tel politicien national très en vue. La vague s'est généralisée à tel point qu'il n'y a plus un seul parti épargné, plus une seule ville moyenne ou grande qui n'ait vu son conseil municipal dévasté par les «révélations». Bettino Craxi n'est que le symbole d'une vague purificatrice qui n'épargne plus personne.

L'exemple est venu de haut. C'est que les juges combattant le crime organisé et la corruption sont devenus en Italie de véritables héros nationaux. A la fin des années 80 et au début des années 90, deux magistrats, Giovanni Falcone et Paolo Borsellino, avaient donné le signal par leurs courageuses actions antimafia et leur lutte obstinée contre la fatalité à l'italienne.

Leurs assassinats en mai et en juillet 1992, chefs-d'œuvre de technologie meurtrière et sommets de crapulerie politique (avec des complicités probables au cœur même de l'Etat) ont donné la nausée à tout un peuple, qui a crié *Basta!* et refusé la loi du silence, allant jusqu'à défier la Mafia dans les rues de Palerme.

L'arrestation de Rosetta Cutolo, les centaines de mandats contre les politiciens à la Craxi, ou encore l'émergence de nouvelles forces à la marge de la vieille politique ne sont pas les garants automatiques du retour de la moralité publique en Italie. Mais tous ces événements prouvent que, là bas comme ailleurs dans le monde, «le vieux se meurt tandis que le nouveau n'est pas encore né» (Gramsci).

INDEX

Les Actualités...A2	Éditorial.....A6
Agenda culturel..B7	Idées A7
Annonces classées..B5	Le Monde.....B3
Avenir.....B1	Montreal A3
Avis publics B2	Mots croisés.....B2
Culture B8	Politique A4
Économie.....A5	Les Sports.....B6



Météo

Ensoleillé.

Max.: -12.

Détails en B2

CULTURE

Radio-Québec prend le relais des émissions littéraires

PAGE A-5



AVENIRS

Peurs et frissons sur les campus universitaires

PAGE A-5



LES SPORTS

Les Expos donneront 3 millions à Walker

PAGE B-6

SPCUM ET RÉALITÉ MULTICULTURELLE

Les jeunes policiers sont les plus durs

Une étude indépendante illustre l'ampleur du fossé entre direction et patrouilleurs

PAUL CAUCHON
LE DEVOIR

Pour les patrouilleurs de la police montréalaise, les sessions de sensibilisation à la réalité interculturelle de la ville «ne servent à rien». La Charte des droits «est une entrave à notre travail», les lois «ne sont pas assez sèches» et les dirigeants «ne nous soutiennent pas assez».

Et plus ils sont jeunes, plus ils ont tendance à se montrer intolérants.

C'est ce qui ressort d'une étude réalisée par André Jacob, du département de travail social à l'UQAM, étude subventionnée par le solliciteur général du Canada et

dont les conclusions doivent être remises au SPCUM dans un mois.

Le chercheur de l'UQAM voulait analyser l'impact de la formation des policiers montréalais aux réalités multiculturelles, à l'aide d'un questionnaire de 100 questions rempli par 385 policiers du Service de police de la CUM (SPCUM), suivi d'entrevues qualitatives.

«Ce que je constate avec cette recherche, c'est le fossé énorme entre le discours des dirigeants et celui des policiers dans la rue, explique André Jacob en entrevue au DEVOIR. Le discours des gradés est très largement en faveur de la tolérance, de la promotion des droits, des rapports harmonieux avec les groupes culturels. Mais à

la base, c'est une autre paire de manches».

«De façon très majoritaire, les policiers interrogés doutent de l'utilité des sessions de sensibilisation interculturelle. Et plus ils sont jeunes, moins ils sont tolérants, alors qu'on aurait pu croire qu'ils étaient mieux formés aux réalités multiethniques. Jeunes, ils semblent plus favorables à une politique d'application de la loi et de l'ordre, et ils réclament plus de fermeté de la part de leurs dirigeants.»

Il y a deux semaines, le groupe de travail sur les relations entre la police et les communautés noires, dirigé

VOIR PAGE A-8: POLICIERS

Pas évident...



PHOTO JACQUES NADEAU

C'EST LA SEMAINE de la canne blanche au Québec, et notre reporter Jean Dion a décidé de jouer le jeu en tentant une balade «aveugle» dans Montréal. Escorté par une spécialiste (heureusement), il a pu constater toute la difficulté de vivre sans le plaisir de voir. Ici, il s'apprête allègrement à tenter de passer par la fenêtre pour entrer dans un wagon de métro. Récit d'un handicap terrible en page A-3.

RÉFORME DE L'ASSURANCE-CHÔMAGE

Blais et Valcourt flairent la conspiration indépendantiste

CHANTAL HÉBERT
DE NOTRE BUREAU D'OTTAWA

Deux ministres fédéraux ont montré du doigt le souverainisme hier pour expliquer la forte opposition qui se manifeste à Québec à l'égard du projet de loi C-105 sur l'assurance-chômage.

Selon le ministre de l'Emploi et de l'Immigration Bernard Valcourt et son collègue de la Justice Pierre Blais, la mobilisation plus marquée au Québec qu'ailleurs au Canada contre les restrictions proposées au régime d'assurance-chômage résulte d'une conspiration indépendantiste pour affaiblir leur gouvernement.

«Ils sont pour l'indépendance du Québec. Ils sont contre nous autres à toutes les cinq minutes, affirme ainsi Pierre Blais, principal organisateur ministériel du parti au Québec au sujet des syndicats. Pensez-vous qu'instan-

VOIR PAGE A-8: ASSURANCE-CHÔMAGE

SELON «THE LAFFERTY CANADIAN REPORT»

Bouchard, Parizeau et Hitler: même combat

PIERRE O'NEIL
LE DEVOIR

À travers l'appel au nationalisme et le recours à la démagogie, Jacques Parizeau, Lucien Bouchard et Adolf Hitler, c'est du pareil au même, estime la maison de courtage Lafferty, Harwood & Partners Ltd.

Intitulée *The Lafferty Canadian Report*, l'analyse politico-économique publiée en janvier par cette institution financière montréalaise insiste d'abord sur le fait que l'action politique des leaders du Parti québécois et du Bloc québécois repose essentiellement sur l'appel au sentiment nationaliste des Québécois. Et conclut: «C'est la forme classique de démagogie et ce n'est pas différent

VOIR PAGE A-8: COMBAT

Des fichiers pour séropositifs?

2. Deux projets pourraient compromettre l'anonymat entourant le sida

MICHEL VENNE
DE NOTRE BUREAU DE QUÉBEC

Le ministère de la Santé étudie deux projets qui auraient pour effet de créer un fichier central de sidéens et un fichier central de personnes porteuses du virus du sida. La création de tels fichiers peut compromettre l'anonymat et la confidentialité dont on a scrupuleusement entouré la maladie au Québec.

Elle pourrait aussi inciter des personnes à risque à ne pas se soumettre à un test de dépistage ou à s'exiler pour le faire, de crainte de voir son cas étalé au grand jour.

Dans les deux cas, on insiste au gouvernement qu'il n'est pas question d'identifier le dossier du malade par son nom, mais plutôt avec un numéro de code fabriqué par ordinateur, à partir de son numéro d'assurance-maladie.

A l'ère de l'informatique, disent

cependant les adversaires du projet, cela ne garantit pas l'anonymat.

Ces projets divisent la communauté médicale au Québec. Les promoteurs n'y voient que du bien: mieux on connaît la maladie, mieux on pourra planifier les services aux malades. La déclaration des cas de sida est nominale à peu près partout ailleurs en Amérique du Nord. Les tests de dépistage du virus (VIH) ne sont pas anonymes non plus dans la plupart des États américains et des provinces canadiennes.

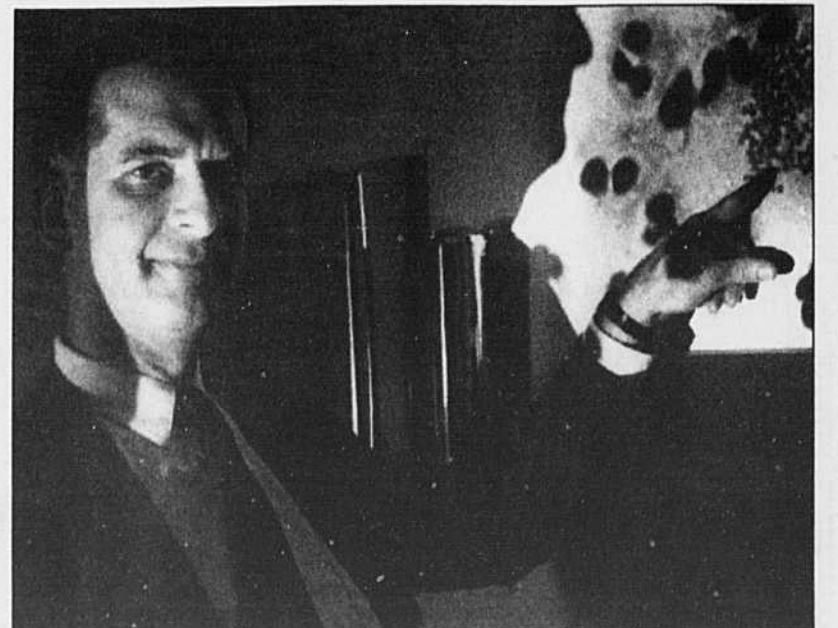


PHOTO JACQUES GRENIER

«Tant que le sida aura une valeur de 'marqueur social', il faudra s'abstenir d'en fichier les victimes», affirme le Dr Jean Robert, directeur du département de santé communautaire Saint-Luc à Montréal.

VOIR PAGE A-8: SIDA

• LES ACTUALITÉS •

Lindros acquitté

PRESSE CANADIENNE

Oshawa — On ne saura peut-être jamais si Eric Lindros a versé de la bière et craché au visage de Lynn Nunney dans la nuit du 29 novembre dernier sur la piste de danse du Koo Koo Banana Club.

Mais le juge Rhys Morgan, de la cour provinciale de l'Ontario, a décidé d'acquitter le joueur étoile des Flyers, hier, parce qu'on n'a pas réussi à prouver «hors de tout doute» qu'il avait commis ces voies de fait.

«Si l'accusé est acquitté, cela ne veut pas dire que les actes allégués n'ont pas eu lieu», a déclaré le juge Morgan.

Si toutefois les actes allégués ont eu lieu, il s'agit là d'un comportement «grossier et insultant» de la part de



Eric Lindros

M. Lindros, a-t-il sermonné.

Le juge a conclu en disant qu'il aurait été plus sage de régler cette dispute sur place, sans qu'on ait à se rendre devant un tribunal.

LOUIS-GILLES FRANCOEUR
LE DEVOIR

Le vice-président du Barreau du Québec, M. Denis Paradis, a suggéré récemment au nom de cet organisme au premier ministre, M. Robert Bourassa, de confier au Conseil des services essentiels le soin de décider de la pertinence de toute coupure de courant en hiver chez des abonnés d'Hydro-Québec.

Dans sa lettre, obtenue par LE DEVOIR, Me Paradis est surpris de la manière dont Hydro-Québec tranche des dossiers aussi délicats: «Tout

corps public qu'il est, Hydro-Québec peut-il se faire justice lui-même» en coupant le courant aux plus démunis avec les conséquences que cela comporte parfois.

Me Denis Paradis est le frère du ministre québécois de l'Environnement, Pierre, de son prénom.

Une personne de la région de Trois-Rivières est morte récemment des suites d'une coupure d'électricité. Cette personne avait entrepris de se chauffer avec un réchaud à gaz, qui l'aurait intoxiqué.

Les décisions d'Hydro-Québec dans ce domaine sont prises en vertu de

son règlement 411, qui balise les modalités d'interruption du courant. La société d'Etat y prévoit à son article 5 qu'elle limitera ses interruptions entre le 1er décembre et le 31 mars. Me Paradis dit avoir appris avec surprise dans LE DEVOIR du 4 février qu'Hydro-Québec n'en coupait pas moins le courant quelque 2000 fois par hiver.

«Il me semble approprié, écrit-il au premier ministre, que les paramètres entourant la gestion de telles interruptions fassent l'objet d'un réexamen public en profondeur. Le chauffage électrique d'une résidence, dans un pays nordique comme le nôtre, est facile-

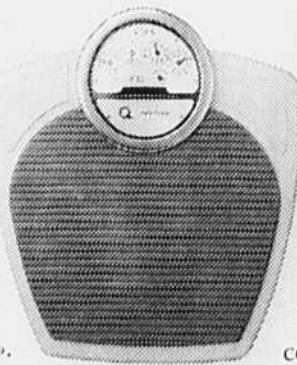
ment assimilable aux services essentiels, tels les hôpitaux.»

«Comprenant qu'Hydro-Québec doit rencontrer ses impératifs commerciaux, poursuit-il, ceux-ci ne doivent toutefois pas mettre en péril l'intégrité physique de ses clients, bons ou mauvais. Aussi, est-il étonnant de constater que c'est Hydro-Québec, seul, qui décide de procéder à l'interruption de courant. Un organisme indépendant d'Hydro-Québec, le Conseil des services essentiels, par exemple, ne pourrait-il pas étudier les cas problèmes avant de telles interruptions?»

Il existe une façon plus simple d'économiser de l'énergie.



Les clients d'Hydro-Québec qui ont participé au programme ÉCOKILO le savent bien. Grâce à ÉCOKILO, plus d'un million de foyers ont appris comment diminuer leur consommation d'énergie pour réaliser des économies appréciables, sans pour autant réduire leur confort. Bien entendu, il ne suffit pas seulement de remplir le questionnaire. Encore faut-il mettre en pratique les recommandations contenues dans le rapport de votre «condition énergétique». Et mettre en place les articles économiseurs d'énergie que vous avez reçus. Pratiques et avantageux, ils s'installent en un tournemain.



Ceux qui n'ont pas participé au programme ÉCOKILO la première fois peuvent maintenant se reprendre. En effet, ils ont reçu ou recevront bientôt un second questionnaire ÉCOKILO*. Si vous êtes de ceux-là, vous n'avez qu'à le remplir — quelques minutes suffisent — et à nous le retourner. Vous pourrez ainsi bénéficier vous aussi d'un rapport d'analyse de votre consommation d'énergie, de conseils pratiques pour économiser et recevoir, à titre gratuit, trois articles économiseurs d'énergie. Vous avez tout à gagner à perdre vos kilowattheures en trop.

Pour en savoir plus sur le programme ÉCOKILO, composez le 333-KILO pour la région de Montréal et, sans frais, le 1 800 567-KILO partout ailleurs au Québec.

*Pour être admissible au programme ÉCOKILO, il faut habiter à la même adresse depuis au moins 12 mois.

ÉCOKILO

Programme d'analyse de la consommation d'énergie des ménages

EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE

ÉVITONS LE GASPILLAGE

Q Hydro-Québec



PHOTO PRESSE CANADIENNE
Les deux professeurs de l'Université Carleton, Walter DeKeseredy et Katherine Kelly, ont rencontré les journalistes, hier, à Ottawa

Une étude sur les étudiantes abusées soulève la controverse

JOSEÉ BOILEAU
LE DEVOIR

Le chiffre fait sursauter: 81% des étudiantes disent avoir été victimes de mauvais traitements de la part de leur ami de cœur au cours de la dernière année.

L'étude menée dans 44 universités et collèges du Canada par deux professeurs de sociologie de l'Université Carleton à Ottawa a été rendue publique hier, mais des médias anglophones en ont obtenu préalablement copie. Leurs manchettes ont fait jaser, même dans les milieux féministes.

Quatre femmes sur cinq victimes, c'est énorme. Mais, disent les auteurs, tout a été pris en considération: violence psychologique, physique, sexuelle. De l'insulte au viol en passant par la jalousie, le mépris, la menace, les coups.

«Ça témoigne à quel point les hommes cherchent encore à contrôler les femmes», ajoute Nancy Adamson, du Centre des femmes de l'Université Carleton.

Le mélange choque la responsable du dossier harcèlement sexuel à l'Université Concordia, Mme Sally Spilhaus. «Tout mettre dans le même panier, c'est irresponsable. On banalise ainsi des problèmes graves et qu'on a encore peine à faire admettre, disait-elle. Un comportement sexiste ou des insultes, c'est condamnable. Mais ce ne sont quand même pas des agressions sexuelles.»

Francine Lavoie, de l'École de psychologie de l'Université Laval qui s'intéresse de près à ces questions, avait elle aussi des réserves sur ces manchettes spectaculaires.

«L'une de mes étudiantes travaille auprès d'adolescents, garçons et filles, de 15 ans. Quand on leur demande s'ils ont insulté leur chum ou leur blonde dans le passé, ils disent oui à 93%. Par contre, quand on parle d'un comportement récurrent, c'est-à-dire que c'est arrivé plus de dix fois, le pourcentage baisse à 4%.

«La violence psychologique existe, il ne faut pas la minimiser. Au contraire, les femmes affirment que c'est pour elles la pire chose à vivre que d'être traitées comme une moins que rien et méprisées. Mais il ne faut pas tout traiter sur le même pied.»

Une fois détaillées, les autres données de l'étude semblent toutefois fort plausibles selon nos interlocutrices qui les recourent avec de multiples autres études.

Le rapport de l'Université de Carleton nous apprend que 30% des 1835 étudiantes interrogées ont déjà été méprisées publiquement par leur petit ami; 20% ont été bousculées, 5% giflées, 3% frappées avec un objet, 1% battues. De plus, 12% ont accepté des relations sexuelles à la suite d'importantes pressions, 8% alors qu'elles étaient seules, 3% par la force.

Ces seuls chiffres restent impressionnants dans le cadre d'une relation dite amoureuse, comme le souligne Diane Lemieux, membre du comité fédéral sur la violence faite aux femmes et spécialiste de ces questions.

«Du mépris, des insultes, un gars qui lance des objets quand il est en colère, ça instaure une dynamique très malsaine dans une relation. On ne parle plus d'une chicane de temps en temps... Et ça crée énormément de peur chez les femmes de voir son chum la traiter de salope en cassant de la vaisselle. Une fille qui crie «salaud» à son chum pourra le blesser, mais jamais lui faire peur. La différence est énorme.»

LE DEVOIR

MONTREAL

Les étudiants de l'UQAM en guerre contre les tests de français

Plus de 65% des nouveaux étudiants ont échoué l'examen obligatoire

PIERRE CAYOUE
LE DEVOIR

Des étudiants de l'Université du Québec à Montréal (UQAM) partent en croisade contre les tests obligatoires de langue française.

Les dirigeants de l'Association générale des étudiants (AGEUQAM) jugent «discriminatoire» et «contraire à la justice sociale la plus élémentaire» la politique relative à la langue française de l'UQAM.

«Nous en avons assez de payer pour les carences de l'enseignement du français au secondaire et au collégial», a dit hier Alexandre Sirois, représentant des étudiants.

Plus de 65% des nouveaux étudiants de l'UQAM ont échoué au test de français de l'automne 92. Dans l'ensemble du Québec, le taux de réussite a été de 44%.

La politique relative à la langue française remonte à 1989. À l'initiative de la Conférence des recteurs et des principaux des universités du Québec (CREPUQ), les grandes universités francophones du Québec ont convenu d'adopter une série de mesures. Elles espéraient ainsi faire en sorte que l'étudiant, au terme de ses études uni-

versitaires, possède une maîtrise adéquate de la langue française.

À partir de 1989, l'UQAM a administré des tests de français aux candidats qui se destinaient à l'enseignement.

Depuis l'automne dernier, tous les nouveaux étudiants doivent subir un test de français conçu et corrigé par le ministère québécois de l'Enseignement supérieur. À l'UQAM, la poursuite des études est conditionnelle à la réussite de l'examen. En cas d'échec, les étudiants ont droit à deux reprises. Ils disposent de 16 mois pour passer le test avec succès. À l'Université de Montréal, les règles diffèrent. L'échec oblige l'étudiant malheureux à s'inscrire à un cours correctif. Il doit le réussir. Faute de quoi, il n'obtient pas le diplôme convoité.

À l'origine, la réussite du test de français devait, dès cette année, être une condition d'admission à l'UQAM. Mais devant l'ampleur du désastre, la direction de l'université montréalaise a fait marche arrière. À partir de 1994, toutefois, la politique originale s'appliquera.

Le test contesté comporte deux volets. Il vérifie à la fois la compétence discursive et l'habileté à maîtriser la grammaire et les autres codes de la langue française.

Les étudiants estiment que les critères correctifs sont trop subjectifs. M. Robert Couillard, doyen adjoint aux études de premier cycle, s'inscrit en faux. «Les étudiants obtiennent, en majorité, de bons résultats pour la partie discursive. Les résultats sont nettement inférieurs au chapitre de la langue, des règles d'orthographe et d'usage grammatical. Là, la correction ne peut souffrir d'arbitraire».

L'AGEUQAM est d'avis que le test de français est discriminatoire à l'endroit des étudiants étrangers dont le français n'est pas la langue maternelle. Le syndicat étudiant déplore par ailleurs qu'il n'y ait pas de tests semblables dans les universités anglophones.

Les porte-parole étudiants soutiennent enfin que la politique relative à la langue de l'UQAM «est une véritable injustice sociale car elle restreint de la manière la plus éhontée possible l'accès à l'éducation».

La direction de l'université défend fermement le point de vue contraire. «Nous n'avons surtout pas intérêt à voir la clientèle de l'université diminuer», a dit M. Couillard. Notre seul but est de faire en sorte que les diplômés ne soient pas handicapés tout au long de leur carrière par leurs carences en français.

Sans déroger à sa politique, l'université promet quand même quelques ajustements. Surtout au chapitre des cours correctifs. Surprise par un taux d'échec de 65% et prise d'assaut, la direction de l'UQAM entend favoriser l'accès de ces cours à un plus grand nombre d'étudiants.

Pendant ce temps, l'association étudiante poursuit sa croisade. L'AGESSHALCUQAM (sic), qui regroupe les étudiants de lettres, sciences humaines, arts et communications, assiste les étudiants. Plus de 800 d'entre eux ont déjà fait grief en vue d'obtenir le droit de conserver leur brouillon à la sortie de l'examen. Une pétition circule sur le campus. Une table d'information sera organisée dans la semaine du 22 février.

Un document de l'association étudiante définit à sa manière les enjeux du débat sur la langue à l'université. «Finie la fierté qui nous avait été apportée par les écrivains québécois comme Michel Tremblay, Denyse Boucher ou Robert Charlebois, qui d'ailleurs n'auraient probablement pas passé ce test de français (...) Avec ces nouveaux tests, on ne cherche pas à améliorer la qualité du français mais plutôt à éliminer ceux et celles qui ne connaissent pas assez bien le jargon utilisé entre ceux et celles qui dirigent la société», peut-on y lire.

Compensation de 200 000\$ à un cabaret de danseurs nus

JEAN DION
LE DEVOIR

Dans une transaction pour le moins cocasse, l'Université du Québec à Montréal versera 200 000\$ à un cabaret de danseurs nus en guise de compensation pour «perte de jouissance».

Mais qu'on se détrompe, ce n'est pas parce que l'UQAM encourage ce genre d'industrie qu'une telle somme sera octroyée au propriétaire du bar pour dames bien connu, le 281, rue Sainte-Catherine. Bien au contraire: c'est pour des motifs strictement architecturaux, a expliqué hier la vice-rectrice à l'administration et aux finances de l'université, Florence Junca Adenot, après que le réseau Télémedia eut révélé l'affaire.

La situation est la suivante: dans le cadre de la phase III de son développement au centre-ville, l'UQAM a décidé de faire l'acquisition de la Ville d'un terrain de stationnement situé à l'angle des rues Sanguinet et Boisbriand. L'institution compte y ériger sa future école de design.

Or ce terrain se trouve tout juste à l'arrière du 281. Jusque-là, pas de problème. Mais l'UQAM, question d'améliorer physiquement l'allure de la bâtisse, a décidé d'aménager une aile qui longera la rue Sanguinet jusqu'à Sainte-Catherine. Cette aile sera adossée à l'édifice qui abrite le bar, le privant théoriquement de la possibilité d'aménager des fenêtres dans l'actuel mur de ciment, par exemple.

Les deux parties ont donc dû procéder à la négociation de «droits de vue» pour compenser les «pertes de jouissance» du propriétaire du cabaret. Le montant convenu avoisine les 200 000\$, a précisé Mme Junca Adenot.

Cela dit, l'UQAM a l'habitude d'une certaine promiscuité, a dit la vice-rectrice. «Nous sommes dans la situation très particulière d'une université construite en plein centre d'une grande ville».

«Il faut prendre la chose en riant», a-t-elle ajouté.

La construction de l'école de design devrait débuter plus tard cette année.

Montréal revitalise le faubourg Saint-Laurent

Le faubourg Saint-Laurent, un des secteurs les plus dévalorisés du centre-ville de Montréal, fera l'objet, à partir du printemps prochain, d'une intervention majeure de la part de la Ville de Montréal. Bien que parsemé de terrains de stationnements et de terrains vacants, le faubourg Saint-Laurent — délimité par les rues Clark, Saint-Denis, Ontario et Viger — possède un grand potentiel de développement, estime la Ville. L'administration municipale entend exploiter ce potentiel en réaménageant le secteur afin d'y favoriser le retour à l'habitation. M. André Lavallée, du comité exécutif, devrait faire une annonce en ce sens ce matin.

Marcher avec une canne blanche

JEAN DION
LE DEVOIR

Un peu en retrait du quai de la station de métro Berri-UQAM, direction Angrignon, on trouve habituellement un musicien. Mais pas hier. Hier (et pour toute la semaine), il y avait un kiosque de l'Institut Nazareth et Louis-Braille.

Occasion: Semaine de la canne blanche. Objectif: sensibiliser les gens à ce que c'est que d'être plongé dans la nuit éternelle.

Au kiosque, il y avait entre autres Lucie Hébert. Spécialiste en orientation et mobilité, elle enseigne aux handicapés visuels à composer avec leur environnement partiellement ou complètement disparu. Sur la table, un bandeau et des cannes. Ils proposent de faire des choses banales, comme mettre un bandeau et essayer d'emprunter un escalier mécanique sans se casser la pipe. À l'instigation de mon chef de pupitre, je vais tenter l'expérience de la cécité temporaire.

Lui aurait aimé que j'aie me perde dans la ville aux mille périls pendant deux ou trois heures. J'ai négocié pour cinq minutes, deux stations de métro. Partir de Berri, débarquer à Place-des-Arts, que je connais bien pour l'arpenter tous les jours. Une seule rue à traverser pour entrer au DEVOIR. Une randonnée de plaisance, quoi. Ha ha.

Je mets le bandeau, j'empoigne la canne. Lucie n'accepte l'entreprise qu'à condition qu'elle m'accompagne: trop dangereux pour le maladroît de la canne blanche que je suis.

À tâtons, je me rends sur le quai. Le métro s'arrête. Je tends la canne: une ouverture. Allons-y gaiement. Mais le bras de Lucie me retient: je m'apprêtais placidement à aller me dénicher un siège... entre deux wagons.

Finalement, on est entré. C'est très facile: le bruit de l'ouverture des portes doit guider mes pas. J'évite de m'enfarger dans la petite marche créée par la légère surélévation du wagon par rapport au quai. Ça y est, la rame et moi ne faisons plus qu'un. Pause salvatrice de trois minutes avant de débarquer.

Du moins le crois-je. Sitôt entré, je fais une rotation de 180 degrés pour agripper le métal froid mais rassurant de la rampe. Je tends la main, qui aboutit... dans une masse de cheveux. Veuillez l'excuser, madame, il n'a pas tous ses sens.

Finalement, on roule. Pas question de lire, évidemment, ou de se complaire dans les faciès glauques du transport en commun. Les passagers, eux, doivent sûrement me regarder, mais je n'en ai cure. Trop occupé à compter les stations, à tendre l'oreille jusqu'à la déchirer, à imaginer dans mon univers aveugle tous les dangers qui doivent nécessairement m'entourer. Je sue, et je parle à Lucie, simplement pour m'assurer qu'elle est toujours là. Seul, je mourrais.

Place-des-Arts. Tout le monde descend. Je dis tout le monde, parce qu'il n'y a plus que moi qui existe. Moi et les murs, les planchers, les escaliers, les tourniquets. Moi et la course à obstacles qui m'attend, terrifiante.

La station que j'emprunte chaque jour



Le journaliste du DEVOIR, Jean Dion, a eu besoin de l'aide de Lucie Hébert, spécialiste en orientation et mobilité, pour se déplacer dans les rues de Montréal.

sans pourtant la voir à pris des dimensions insoupçonnées. Complication: les murs y sont en dents de scie, pas moyen de les longer de ma main moite. Je dois avancer en terrain découvert. «Les grands espaces sont le principal problème des aveugles», me dit Lucie. Je vois.

Après d'interminables minutes passées à buter contre les bancs, à tâter l'annuaire du téléphone, à laisser mes empreintes digitales sur quelque placard publicitaire, je franchis enfin la porte du grand air.

Il ne me restera qu'à traverser la rue dans le bon sens en écoutant le flux de la circulation (peccadille), à enjamber un étang de gadoue, à me cogner le nez sur la porte du Caron Building, à trouver le bouton de l'ascenseur, à entrer dans la bonne cabine, à trouver encore le bouton du bon étage (Lucie: «les chiffres impairs sont ordinairement à droite, mais ce n'est pas standard»), à saluer la réceptionniste qui doit être quelque part par là (il ne faut jamais dire «par là» à un aveugle), à tourner dans

un bureau où je n'ai pas affaire, à rentrer dans la photocopieuse de la publicité (où je n'ai pas plus affaire), à tâter de la canne le soulier du chef de pupitre qui l'a bien cherché et à finalement m'asseoir à mon bureau.

De Berri au DEVOIR, trois bons quarts d'heure d'inquiétude, de rage, d'impatience, de truelle. Trois quarts d'heure à tourner en rond, à prendre des vessies pour des lanternes à jamais éteintes. Sans Lucie, je serais probablement encore en train de m'acharner à un guichet automatique au Complexe Desjardins ou de farfouiller au rayon des verres fumés chez La Baie.

Quand j'ai enlevé mon bandeau, la lumière m'a attaqué sauvagement. Pendant quelques secondes, des aiguilles m'ont piqué la rétine pour me rappeler que si l'essentiel est invisible pour les yeux, le superflu en vaut aussi le coup. J'ai fait le voeu secret de ne jamais retourner dans ce monde noir.

Noir comme l'enfer.

L'école oublie d'écouter les jeunes

CAROLINE MONTPETIT
LE DEVOIR

Seulement 15% des quelque 679 écoles secondaires du Québec ont un conseil étudiant fonctionnel qui permet aux jeunes de se faire entendre au sein de leur propre école.

Sur le nombre, seulement quelques conseils sont effectivement composés de représentants de chaque classe et de chaque palier d'enseignement, qui communiquent avec la direction de l'école sous forme de rencontres prévues sur une base régulière.

Cette non-participation des jeunes à la vie de l'école est un facteur important du haut taux de décrochage scolaire qui prévaut dans la province, selon Hélène Simard, vice-présidente du Conseil permanent de la jeunesse du Québec.

Selon Mme Simard, si le thème de l'école centrée sur l'élève, lancé par l'ex-ministre de l'Éducation du Québec, M. Michel Pagé, est théoriquement endossé dans le monde scolaire, les signes de son application dans les écoles sont encore complètement absents du milieu.

Au terme de plusieurs années de travail auprès des jeunes fréquentant l'établissement scolaire, Mme Simard rapporte que les jeunes se plaignent que l'école secondaire ne les écoute pas, ne les consulte pas, et qu'il n'existe pas, dans l'école actuelle, de structures qui permettent aux élèves de se faire entendre.

«Les jeunes ne savent plus comment s'exprimer dans l'école. Ils n'ont pas de tribune dans l'école. Et à cause de cela, ils ont tendance à dire, lorsqu'ils quittent l'établissement scolaire, que c'est l'école qui les a abandonnés», dit Mme Simard.

Dans le cadre de consultations menées dans diverses écoles de niveau secondaire, le Conseil permanent de la Jeunesse a constaté que les jeunes voyaient dans l'établissement scolaire une «boîte à cours», dans laquelle ils étaient perçus comme récepteurs de matière et non comme participants, comme êtres humains à part entière.

Dans le dossier des absences, par exemple, les jeunes de 4ème et de 5ème secondaire doivent encore, dans une majorité de cas, fournir, pour s'expliquer, un billet d'absence écrit par leur parent et adressé à la direction de l'école. «À la commission scolaire Chaudière-Appalaches, les jeunes ont réussi à conclure une entente avec la direction selon laquelle les étudiants de 4ème et de 5ème secondaire sont désormais tenus de s'expliquer eux-mêmes avec leurs professeurs pour justifier leurs absences», ajoute-t-elle.

Dans la liste des récriminations que les jeunes présentent relativement à la vie scolaire, Mme Simard mentionne en premier lieu la grosseur des écoles. Par ailleurs, Mme Simard rapporte que les jeunes se plaignent d'horaires trop serrés qui ne laissent pas le temps à l'élève d'utiliser pleinement la gamme des services offerts par l'école.

Décès du journaliste Stephen Godfrey

ROBERT LEVESQUE
LE DEVOIR

Avec cette politesse qui lui était naturelle, le journaliste Stephen Godfrey a remis à son chef de service, vendredi dernier, un «papier» pour l'édition du lundi 8 février, et puis il s'est suicidé, samedi. De sorte que, dans le *Globe and Mail* d'hier, on lisait à la fois son dernier article et la nouvelle de sa mort à 39 ans.

Stephen Godfrey, que j'ai connu à Montréal alors que de 1988 à 1991 il assurait pour le *Globe* la couverture de tout événement culturel, était le type même de l'Anglo-Saxon trempé de culture latine, curieux, aimant le théâtre de toute origine,

formé autant à la lecture de Diderot que de Dickens, connaissant autant les univers de Michel Tremblay que de Judith Thompson, et il n'était pas rare de le voir (discrettement, toujours) s'emporter pour un spectacle de Robert Lepage, discuter avec attention un film de Léa Pool ou un ballet de Ginette Laurin.

On évoque l'image des «deux solitudes» pour expliquer les liens si minces, et si rares, qui existent entre Toronto et Montréal, entre la culture québécoise et la culture canadienne-anglaise.

Stephen Godfrey, lui, pour un, avait défait ce carcan des solitudes et il était un des rares journalistes anglophones de ce pays à connaître

aussi bien le Québec, ses artistes, ses enjeux, ses problèmes et ses faiblesses.

Il était fréquent chez les artistes québécois francophones de faire référence à «un papier de Godfrey» après un lancement ou une première. Durant trois ans à Montréal, ce journaliste réservé et sensible, toujours bien mis, à l'humour sans cynisme, généreux, avait été un observateur patient et compétent.

Il a mis fin à ses jours à 39 ans. Pourquoi se suicide-t-on à cet âge-là? Lui seul l'a su. Stephen Godfrey laisse dans le deuil sa femme, Susan Harrington, sa mère et son père, le sénateur John Godfrey, un frère et deux sœurs.

SOYEZ UN EMPLOYEUR DÉFI 93. EMBAUCHEZ DES ÉTUDIANTS.

Dans le cadre du programme d'emplois d'été pour étudiants du gouvernement du Canada, les organismes de tous genres peuvent demander des subventions en vue d'appuyer la création d'emplois d'été.

Présentez votre demande dès maintenant au Centre d'emploi du

Canada de votre localité — vous trouverez l'adresse à la rubrique Emploi et Immigration Canada des pages bleues de l'annuaire téléphonique.

Soyez un employeur Défi 93. C'est un atout pour les étudiants et étudiantes, les employeurs et l'avenir du Canada.

Defi 93

LES DEMANDES DOIVENT ÊTRE POSTÉES AU PLUS TARD LE 12 MARS 1993.

Note: La date limite peut varier. Veuillez communiquer avec le Centre d'emploi du Canada de votre localité pour obtenir des précisions.



Gouvernement du Canada
Ministère d'État à la Jeunesse

Government of Canada
Minister of State for Youth

Canada

LE DEVOIR

POLITIQUE

EN BREF

LE PROJET DE LOI INTERDISANT LA PROFANATION DU DRAPEAU OUBLIÉ

Ottawa (PC) — Un projet de loi privé, visant à rendre illégale toute profanation du drapeau canadien dans un lieu public, risque de ne jamais être soumis au vote des parlementaires. Le projet de loi est tombé au bas de la liste des projets de loi privés parrainés par des députés, lundi, quand la période de temps allouée au débat s'est terminée sans qu'un vote ait été tenu. Le gouvernement prévoit proroger la session du Parlement à la mi-mars, ce qui «tuerait» automatiquement le projet de loi. Le parrain du projet de loi, le député conservateur Bob Hicks, a été le seul à en prendre la défense devant une Chambre des communes quasi déserte. Le projet de loi proposait de modifier le Code criminel pour imposer des amendes allant jusqu'à 2000\$ ou six mois de prison à quiconque serait reconnu coupable d'avoir brûlé, lacéré, souillé ou profané de quelque manière le drapeau.

VIA RAIL A UN NOUVEAU PRÉSIDENT

LE DEVOIR — Le gouvernement fédéral a nommé hier Marc Lefrançois, un homme d'affaires de Québec qui siège au conseil d'administration de Via depuis 1985, à la tête de la société. M. Lefrançois, qui s'est associé activement aux campagnes électorales du parti conservateur au Québec, est PDG de la société immobilière MACY-RO.

LE COMITÉ DU NON DE GOUIN SE PLAINT DE «FAITS TROUBLANTS»

Québec (PC) — Le directeur général des élections du Québec, Pierre-F. Côté, enquête actuellement à la suite d'une plainte portée par le Comité du NON de la circonscription de Gouin, qui prétend que des «faits troublants» se sont déroulés dans cette circonscription électorale pendant la dernière campagne référendaire. Les faits allégués par Me Charles Grenier, l'avocat des plaignants, sont les suivants: des recenseurs qui dressent la liste électorale et la liste des scrutateurs dans une circonscription le jour du vote doivent être choisis parmi la liste des électeurs de cette circonscription. Or le camp du OUI aurait choisi quatre recenseurs et quatre scrutateurs provenant de l'extérieur du comté de Gouin, contrevenant ainsi aux articles 152 et 308 de la Loi référendaire. De plus, ces recenseurs et scrutateurs auraient tous été inscrits sur la liste électorale à une adresse de la rue Saint-Zotique, selon le libellé de la plainte. Or il s'agit de l'adresse personnelle du président de l'association libérale de Gouin, Guy Meunier.

LES DERNIÈRES PENDAISONS SANCTIONNÉES PAR DIEFENBAKER

Ottawa (PC) — Le gouvernement Diefenbaker sanctionna en 1962 la condamnation à mort des deux derniers criminels à être pendus au Canada, indiquent les procès-verbaux de l'ancien cabinet conservateur rendus publics il y a quelques jours. Arthur Lucas, un Américain au dossier criminel chargé, et Ronald Turpin, un criminel d'habitude originaire d'Ottawa, furent reconnus coupables de meurtre et pendus dans une prison de Toronto le 11 décembre 1962, précisent les documents du cabinet Diefenbaker. Ce furent les dernières pendaisons effectuées au Canada. La peine de mort fut abolie en 1976 par le gouvernement de Pierre Elliott Trudeau.

McLAUGHLIN DÉPLORE LA BAISSÉ DES PAIEMENT DE TRANSFERT POUR LES SOINS DE SANTÉ

(PC) — La réduction des paiements de transfert fédéraux aux provinces pour les soins de santé ouvrira la porte aux méthodes américaines, motivées par le profit, estime le chef néo-démocrate Audrey McLaughlin. D'ici une douzaine d'années, si la tendance se maintient, ces paiements n'existeront plus. «Alors le gouvernement canadien n'aura plus les moyens de faire appliquer ses lois», a-t-elle lancé hier, devant le Congrès national des travailleurs en santé, syndiqués et affiliés au SCFP. Les principes de l'assurance-santé nationale «seront sûrement violés par des provinces coincées financièrement»; forcées aux compromis, elles ne pourront empêcher l'instauration d'un système à deux vitesses, l'une et l'autre pour les gens avec ou sans grands moyens, respectivement. Mme McLaughlin en a fait une promesse d'élections: «Je n'accepterai aucun compromis aux grands principes de la loi de Santé nationale, aucun compromis aux droits des Canadiens à des soins de santé accessibles, complets et de qualité».

«Nous sommes tous Américains»

Reed Scowen, délégué général du Québec à New York, croit que «nous sommes devenus un des soixante États de l'Amérique»

FREDERIC TREMBLAY
PRESSE CANADIENNE

Le délégué général du Québec à New York, Reed Scowen, invite les Québécois à se voir dorénavant comme des Américains afin de faire face efficacement aux défis économiques de l'avenir.

Depuis la signature de l'Accord de libre-échange (ALE) entre le Canada et les États-Unis, M. Scowen est d'avis que les perspectives ont changé profondément.

«En raison de l'ALE de 1989, nous sommes destinés à participer aux dilemmes d'une société distincte plus vaste. Mon point de vue est que nous sommes tous Américains, maintenant, et c'est en tant qu'Américains que nous devons trouver des solutions», a soutenu M. Scowen, hier, au cours d'une allocution prononcée devant le Cercle canadien de Montréal.

Le délégué général du Québec à New York a comparé le Québec à un État américain, parmi une soixantaine d'autres.

«Nous sommes un État, le dixième plus important en terme de population, un peu plus petit que le New Jersey, un peu plus grand que la Caroline du Nord. Nous sommes devenus un des soixante États de l'Amérique», a fait valoir Reed Scowen.

Celui-ci a comparé les pouvoirs politiques du premier ministre québécois à ceux d'un gouverneur d'État américain.

«Le budget du New Jersey est inférieur à celui du Québec principalement en raison du rôle des gouvernements locaux en éducation et de la présence importante du secteur privé dans les soins de santé. Mais les autres questions et contraintes auxquelles le premier ministre et le gouverneur font face sont très semblables», a-t-il mentionné.

Reed Scowen précise que les préoccupations politiques de nos voisins du Sud sont similaires aux nôtres; elles tournent autour de l'environnement, des affaires internationales, des impôts et de l'immigration, a-t-il indiqué.

Outre la comparaison politique, le délégué du Québec à New York a insisté aussi sur l'importance des liens économiques entre le Québec et le reste du continent.

M. Scowen a souligné que le Québec exportait le tiers de son produit intérieur brut, principalement aux États-Unis.

Depuis l'ALE, ajoute-t-il, les délimitations territoriales n'existent plus.

Pour illustrer cette nouvelle réalité, Reed



Reed Scowen considère qu'avec l'Accord de libre-échange, les délimitations territoriales n'existent plus.

Scowen a signalé que plusieurs entreprises américaines remettaient en cause l'existence de leur siège social canadien.

«Dans un marché unique, quelle est précisément la raison d'être d'un second siège social, à une époque de restructuration massive, quand le siège social américain est lui-même réorganisé et soumis à une cure d'amaigrissement radicale?», s'est interrogé M. Scowen.

Dans un contexte de libre marché, le délégué général du Québec à New York juge que nos programmes sociaux devront nécessairement s'harmoniser avec ceux des États américains, afin de protéger notre niveau de compétitivité. «Rien ne sera sacré, prévient M. Scowen, pas même notre programme de santé, la première et souvent la seule chose à laquelle pensent les Canadiens quand on leur demande ce qui les distingue des Américains».

Dans un autre ordre d'idées, Reed Scowen dit aussi croire que l'incertitude politique persistante au Canada est de nature à nuire à l'état de notre économie.

«Notre incertitude constitutionnelle a un effet dissuasif sur les investisseurs américains. Cet effet est plus important chez certains que chez d'autres, mais c'est toujours un facteur négatif», a-t-il avancé.

Mario Dumont fait sa rentrée

MICHEL VENNE
DE NOTRE BUREAU DE QUÉBEC

Si le ministre Yvon Picotte qualifiait ce week-end l'ancien président des Jeunes libéraux de vedette passagère, Mario Dumont, lui, fait en sorte de ne pas se faire oublier.

Ce soir, il reprend du service, après quelques semaines à l'écart de la vie publique, devant la commission sur les finances publiques à l'Assemblée nationale. Il y présentera le mémoire du Forum Option Jeunesse, un regroupement de jeunes formé par le noyau des 20 membres démissionnaires de l'exécutif de la Commission Jeunesse libérale et d'un réseau de leurs contacts dans le mouvement étudiant et ailleurs.

Depuis janvier, ils ont tenu deux rencontres et mené des consultations qui ont mobilisé près de 150 jeunes, affirme Dumont, au cours d'un entretien téléphonique, hier.

On ne se tue pas au travail, assure le jeune leader de 22 ans. La première rencontre, qui a tout de même réuni une cinquantaine de participants, s'est déroulée à Sainte-Anne-de-la-Pérade où on a joint l'utile à l'agréable. Réunion en soirée, suivie d'une partie de pêche sur la glace qui a duré une partie de la nuit...

Si on se la coule douce, il ne faut pas croire qu'on ne travaille pas sérieusement. Des universitaires ont été consultés, les documents du ministère des Finances et du Conseil du Trésor, scrutés.

Le Forum Option Jeunesse n'a rien à voir avec le Club de réflexion fondé par Jean Allaire, bien que ses objectifs soient similaires: provoquer la discussion, soulever des idées dans un contexte non partisan sur l'avenir du Québec.

L'ancien président des Jeunes libéraux sera accompagné ce soir, à 21 heures (la comparution est télévisée sur le canal des débats de l'Assemblée nationale), de deux autres piliers de l'organisation de la Commission Jeunesse d'avant le schisme: Jean-Luc Benoit et Marc Snyder.

Tout ça a commencé durant la période des Fêtes, relate-t-il. Coups de téléphone, rencontres informelles. Puis on s'est dit qu'il serait «important de faire entendre un point de vue jeune» à la commission, dit-il.

Ce point de vue jeune, quel est-il?

Il consiste en gros à rappeler que l'on ne pourra redresser les finances publiques sans redresser le niveau d'emploi. Notre société ne peut pas supporter 13% de chômage, dit-il. Alors dans les choix relatifs aux dépenses, Option Jeunesse voit des intouchables: tout ce qui est un investissement pour l'avenir économique, telle l'éducation, la formation de la main-d'œuvre et la recherche-développement.

Dans la même veine, le groupe rejette toute tarification dans ces domaines. Il ne s'oppose pas au ticket modérateur dans la santé.

Et il croit que les services gérés par l'État sans être essentiels — l'octroi de permis de pêche par exemple —, devraient être tarifés à 100% de leur valeur.

Bien sûr, ces jeunes mettent en garde leurs aînés contre la tentation d'emprunter pour payer les dépenses courantes en alourdissant un fardeau que les générations futures auront du mal à supporter.

Option Jeunesse fait aussi plusieurs suggestions au nombre desquelles, résume Dumont, la réduction de moitié du nombre de ministres et la valorisation du rôle de député et des fonctionnaires.

Traitement à l'Interleukin-2

Bourassa reçoit sa première injection

PIERRE APRIL
PRESSE CANADIENNE

Québec — Le premier ministre Robert Bourassa a reçu, hier vers midi, sa première injection du vaccin Interleukin-2.

Quelques heures plus tard, lors d'une conversation téléphonique avec sa porte-parole Mme Sylvie Godin, il a personnellement avoué: «Ce n'est pas une partie de plaisir».

Au cours d'une brève rencontre de presse, qui se répète quotidiennement tout au long du séjour de M. Bourassa au National Institute of Health de Bethesda au Maryland, près de Washington, Mme Godin a tenu à préciser que le traitement controversé dont il a été question dans deux quotidiens québécois, hier, n'est pas celui qui est administré au premier ministre.

«Le traitement ne concerne en rien celui dont fait l'objet M. Bourassa», a-t-elle précisé.

Les informations publiées font état d'une controverse dont est l'objet le médecin traitant de M. Bourassa, le Dr Steven Rosenberg, quant à l'efficacité d'un traitement qui consiste à extraire des lymphocytes d'infiltration d'une tumeur pour les stimuler avec des protéines.

Les cellules (ou le vaccin qui en résulte) sont ensuite réinjectées dans le patient.

Selon certains chercheurs, dont les propos ont été publiés dans la revue Nature, cette thérapie pourrait tuer plus vite que le cancer lui-même.

La revue a rapporté que les scientifiques du National Institute of Health, où se trouve M. Bourassa et où travaille le Dr Rosenberg, ont déploré le peu de résultats obtenus au cours des deux dernières années.

Ils ont même décidé de renouer le versement d'une subvention de recherche de 4 millions\$ destinée au Dr Rosenberg pour qu'il poursuive ses expériences.

«Par ailleurs, comme prévu, a ajouté Mme Godin, le traitement (Interleukin-2) a commencé. Le médecin traitant (le Dr Steven Rosenberg) m'a confirmé que tout se déroulait normalement.

«J'ai aussi parlé au premier ministre au téléphone tout à l'heure (vers 15 heures), a-t-elle poursuivi. Sa voix était bonne; il a toutefois laissé entendre que ce n'est pas une partie de plaisir, mais que c'est quand même encourageant.»

M. Bourassa recevra une autre injection aujourd'hui et tous les jours pour une période encore indéterminée «parce qu'il est difficile de prédire comment son organisme réagira au traitement».

«Quant à la mécanique du traitement, a indiqué Mme Godin, elle sera expliquée plus en détail au cours des prochains jours.»

Procès Cogger: les témoins ne seront pas entendus de nouveau

PRESSE CANADIENNE

À compter de 1986, alors qu'il venait d'être nommé sénateur, M. Michel Cogger a commencé à envoyer des factures à l'homme d'affaires Guy Montpetit pour le quel il faisait des pressions auprès de ministres et fonctionnaires fédéraux. En retour, M. Montpetit, qui espérait obtenir des subventions gouvernementales, lui a fait des chèques pour un montant total de 212 000\$.

C'est ce que tend à démontrer les documents saisis par des agents de la Gendarmerie royale du Canada (GRC) au bureau montréalais de M. Cogger et à celui de l'homme d'affaires Guy Montpetit.

Ces informations provenant de l'enquête préliminaire des deux hommes, menée du 19 au 22 mai 1992, sont devenues publiques, hier, au moment où s'amorçait le procès du M. Cogger, qui est accusé d'avoir usé de son influence de sénateur contre rémunération.

A cette occasion, fait plutôt inusité, le procureur de la Couronne Pierre Lévesque et le procureur du sénateur Bruno Pateras ont déclaré au juge qu'ils recommandaient que les témoins ne soient pas à nouveau entendus.

Le juge Jean Falardeau, de la Cour supérieure, a accepté de se contenter des transcriptions écrites des témoignages rendus devant le juge Joel Guberman, de la Cour du Québec, à l'étape de l'enquête préliminaire.



Michel Cogger

LE DEVOIR

ABONNEZ-VOUS

Economisez jusqu'à 26% sur les prix de vente en kiosque!

Choix d'abonnement *

	lun. au sam. (taxes incl.)	lun. au ven. (taxes incl.)	sam. seul. (taxes incl.)
13 semaines	☐ 55,76\$ (7,51\$)	☐ 42,18\$ (5,68\$)	☐ 18,78\$ (2,53\$)
26 semaines	☐ 103,66\$ (13,96\$)	☐ 79,74\$ (10,74\$)	☐ 36,05\$ (4,85\$)
52 semaines	☐ 196,45\$ (26,45\$)	☐ 147,23\$ (19,82\$)	☐ 66,45\$ (8,95\$)

Mode de paiement

- ☐ Chèque ou mandat poste
☐ Mastercard ☐ Visa ☐ American Express

No de carte: _____

Expiration: _____ Signature: _____

☐ Facturez-moi

* Les prix mentionnés sont valables pour les abonnements livrés à domicile à l'intérieur des limites de notre réseau de distribution.

Vos coordonnées:

Nom: _____

Adresse: _____ App.: _____

Ville: _____

Province: _____ Code postal: _____

Tél. (dom.) _____ Tél. (bur.) _____

Indications pour la livraison: _____

Retournez votre demande d'abonnement à l'adresse suivante:

LE DEVOIR

Service à la clientèle,
2050, rue de Bleury, 9e étage,
Montréal (Québec), H3A 3M9 ou par télécopieur au: (514) 985-3390

Pour de plus amples informations, communiquez avec notre Service à la clientèle aux numéros suivants:
Montréal et environs: (514) 985-3355, Extérieur de Montréal: 1 (800) 463-7559

LE DEVOIR

ÉCONOMIE

EN BREF

♦♦♦

NATIONNAIR REPORTE
SA LIAISON
TORONTO-HALIFAX

Nationalair a reporté à une date ultérieure son nouveau service de vols réguliers entre Toronto et Halifax, qui devait débiter le 15 février. Le transporteur a expliqué sa décision par une demande insuffisante, «qui ne permettait pas de générer un profit sur cette route». Le tarif proposé par Nationalair pour un aller simple était de 178\$, ce qui représentait une économie de 51% par rapport aux tarifs réguliers. «Mais ce tarif fut rapidement imité par Canadien et Air Canada.» Nationalair, a ajouté Daniel-Yves Durand, vice-président, Communications, ne peut se permettre d'exploiter des routes à pertes pour le simple plaisir d'accroître ou de maintenir une part de marché. «Il n'a jamais été dans nos intentions d'alimenter inutilement la surcapacité sur ce corridor hautement fréquenté par les lignes aériennes canadiennes.»

AUTRE ALLIANCE
POUR BIOCHEM

BioChem ImmunoSystèmes a conclu un accord de distribution avec Behring Diagnostic. Behring, une filiale de Hoechst-Roussel Canada, devient le distributeur exclusif à l'échelle canadienne des produits de rétrovirologie d'ImmunoSystèmes. Hoechst-Roussel est la filiale canadienne de l'allemande Hoechst, spécialisée dans le secteur diagnostique. Ce contrat englobe également certains autres produits liés aux maladies infectieuses ainsi que la vente du Labotech, un analyseur automatique optimisant le traitement des trousses de dépistage de maladies infectieuses et autres.

CLINTON A DÉCIDÉ DE
SON PROGRAMME DE
RELANCE

Le président Bill Clinton a indiqué hier avoir décidé des «grandes lignes» du programme de relance de l'économie qu'il présentera le 17 février, et l'a de nouveau justifié par le fait que la reprise sensible ne s'est pas encore traduite sur le plan de l'emploi. «J'ai fait les choix en ce qui concerne les grandes lignes du programme de relance», a-t-il dit à la presse, sans plus de précision, à l'occasion d'une réunion avec ses conseillers économiques à la Maison Blanche. La semaine dernière, on indiquait, selon des sources du Congrès, que le montant de ce programme serait de 31 milliards \$ US, répartis presque également entre investissements pour des travaux d'infrastructure et incitations fiscales aux entreprises. L'objectif de ce plan est de créer immédiatement «jusqu'à 250 000 emplois», avait récemment indiqué Robert Reich, secrétaire au Travail.

Regain d'activité prévu
dans la constructionSERGE TRUFFAUT
LE DEVOIR

Dans la foulée de la reprise économique, les mises en chantier effectuées au Québec en 1993 progresseront à raison de 5,2%, soit à un rythme identique à ce qu'on envisage pour l'ensemble du pays, pour atteindre ainsi les 40 200 unités. Au Canada, cette augmentation de 5,2% hissera à 177 000 le nombre des mises en chantier.

Selon les précisions apportées tant par M. Michel Laurence que Mme Kim-Anh Lam, tous deux économistes au sein de la Société Canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL), ce regain d'activité sera essentiellement le fait de la catégorie unifamiliale.

Dans l'analyse accompagnant la publication de ces résultats, M. Laurence note en effet, qu'en 1993 «l'augmentation des mises en chantier se limitera aux maisons individuelles. La construction de logements collectifs devrait être moins importante, surtout dans le secteur des logements locatifs en Ontario et au Québec».

De tous les facteurs qui, au Québec, vont contribuer à requinquer une industrie d'autant plus morose qu'en 1992 elle a enregistré une cinquième diminution consécutive, l'emploi, la création nette de 48 000 emplois, sera sans contredit, d'indiquer Mme Kim-Anh Lam, le facteur dominant. En 1992, le Québec a perdu 33 000 emplois.

Qui plus est, cette embellie sur le front de l'emploi s'accompagnera d'une migration nette positive qui aura pour effet d'activer la demande. «En 1992, la situation économique de l'Ontario et des provinces de l'ouest était si fragile, de confier Mme Kim-Anh Lam, qu'elle n'a pas exercé ce

pouvoir d'attraction qui, lors des années antérieures, attiraient les Québécois. Pour 1993, on s'attend à ce qu'il en soit encore ainsi».

Toujours au Québec, le recul de 113 000 \$ à 103 000 \$, entre 1989 et aujourd'hui, de la valeur marchande d'une maison neuve aura notamment pour conséquence de convaincre davantage de locataires à faire le saut qu'ils ne l'avaient fait au cours des deux dernières années. D'autant, que selon les économistes de la SCHL les taux hypothécaires des cinq à dix ans resteront en-dessous des 10%. En fait, M. Laurence estime qu'il ne faut pas s'attendre à une majoration des taux avant 1994.

Cette poussée de fièvre de la demande pour des produits s'adressant aux familles, se traduira par une majoration de 21% des mises en chantier de ce secteur, soit un total de 22 500. Dans cette progression, les acheteurs dits d'une deuxième maison ou les personnes actuellement propriétaires auront un rôle beaucoup plus influent qu'au cours des trois dernières années.

Plus précisément, «le rebond de l'économie et de l'emploi, bien que modeste, devrait stimuler suffisamment la confiance des consommateurs et inciter les acheteurs de maisons plus dispendieuses à se manifester».

Du côté des unités locatives, la surabondance de logements vacants, surtout à Montréal où le taux d'occupation avoisine 7,5%, freinera tout désir de construire des édifices à vocation exclusivement locative. Conséquemment, la SCHL prédit que le nombre de mises en chantier dans ce secteur totalisera 40 200 logements seulement. Pour 1994, on s'attend à une amélioration sensible de la situation.

L'industrie forestière

Regarder le long terme

La table de concertation sur la grappe industrielle dans ce secteur se réunira à nouveau le mois prochain

CLAUDE TURCOTTE
LE DEVOIR

Même si l'industrie forestière a encore plein les bras de problèmes à court terme, le ministre des Forêts du Québec, M. Albert Côté, convoquera le mois prochain une deuxième réunion de la table de concertation sur le développement de la grappe industrielle dans le secteur qui le concerne.

Cette table ou groupe de travail a tenu une première réunion avant la période des fêtes, au cours de laquelle les 15 membres ont pris connaissance d'un rapport substantiel montrant que l'industrie forestière (sciage, pâtes et papiers) ne se situe plus dans les secteurs les plus dynamiques et qu'elle fait en somme relativement peu, par exemple en recherche et développement, afin de se bien positionner pour l'avenir.

Au cours de cette première réunion, des représentants de l'industrie ont fait valoir qu'il n'était pas opportun de parler de grappe industrielle, alors qu'il avait des problèmes majeurs. «Si le cœur est malade, commençons par ça», aurait déclaré l'un d'entre eux. A cela, M. Côté a rétorqué dans une entrevue toute récente au DEVOIR: «On les connaît les problèmes immédiats; parlons de la grappe».

Le ministre ne nie aucunement l'existence de problèmes immédiats pour lesquels l'industrie propose des solutions qui souvent impliquent d'autres ministères que le sien et qui doivent être, le cas échéant, discutées à des paliers autres que celui d'une table sectorielle. M. Côté qui a passé toute sa vie professionnelle dans ce domaine particulier, d'abord comme ingénieur forestier, puis comme premier président de Rexfor, ensuite sous-ministre et enfin ministre depuis sept ans, connaît évidemment ce monde à fond.

«Il n'est pas facile de remuer l'inertie dans un secteur aussi conservateur», avoue-t-il. Il considère en fait qu'il reste beaucoup de travail à faire et qu'il importe en premier lieu de développer la concertation. Il cite l'exemple de la machinerie et des équipements qui sont depuis toujours importés de l'étranger, alors qu'on aurait pu développer des technologies ici. Il y a maintenant des entrepreneurs désireux de remplir ce rôle, comme Laperrière & Verreault qui aimeraient dans un premier temps effectuer l'entretien des équipements de plusieurs compagnies de papiers, ce qui serait sans doute moins onéreux et plus efficace que le système actuel où chacun a ses propres équipes de maintenance.

Le ministre pense aussi à Rexfor, qui reçoit présentement 40 millions \$ par année de son ministère pour le réaménagement forestier des coupes à blanc d'avant 1987. Cette besogne sera complétée dans deux ans. Que fera-t-on des 40 millions \$, qui pourraient peut-être servir autrement dans le développement de la grappe industrielle? Rexfor a déjà effectué un rapprochement avec la société belge Tractabel qui a investi dans trois projets de cogénération au New Hampshire. Pourquoi ne pas orienter Rexfor dans cette direction? Bref, les sujets de discussion et les défis ne manqueraient pas à la table de concertation.

En attendant, il reste de nombreux dossiers spécifiques à considérer. M. Côté espère que l'offre d'un prêt de 5 millions \$ par le gouvernement suffira pour aider à la réouverture de l'usine de Trois-Rivières et ramener ainsi 250 personnes au travail. La reprise des activités à l'usine de panneaux gaulrés de Chambord aura lieu prochainement; à Matane, on attend toujours les signes du marché pour reprendre la production, mais il semble, selon les études de marché les plus récentes, qu'il ne reste plus aucun espoir de redonner vie à l'usine de Port-Cartier qui a déjà coûté très cher à Cascades et surtout au gouvernement.

Enfin, M. Côté désespère de voir le conflit du Lac Barrière (région de Maniwaki) se régler. Les efforts de négociations depuis deux ans avec les Algonquins ont à nouveau échoué la semaine dernière. «Je suis pour un plan des gestion intégré, mais nous avons cédé tout ce que nous pouvions céder», insiste-t-il.



Interurbain

Unitel a la voie libre

Ottawa rejette la pétition du SCEP

ROBERT DUTRISAC
LE DEVOIR

Le cabinet fédéral a rejeté, hier, la pétition au conseil des ministres présentée par le Syndicat des communications, de l'énergie et du papier (SCEP), ultime tentative pour amener le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC) à revoir sa décision d'autoriser la concurrence dans la téléphonie interurbaine.

Maintenant que Bell Canada et les six autres compagnies de téléphone traditionnelles au pays ont perdu leur appel devant la Cour fédérale et que Stentor, qui réunit ces compagnies, a retiré sa pétition au cabinet fédéral, le déboutement du SCEP, connu jusqu'à tout récemment sous le vocable de Syndicat des travailleurs et travailleuses en communication et en électricité (STCC), laisse, sur le plan juridique, la voie libre à Unitel qui y voyait une toute dernière embûche à la concurrence dans l'interurbain.

L'attaché de presse du ministre des Communications du Canada, Perrin Beatty, a souligné, hier, que M. Beatty appuyait pleinement la décision du CRTC. «Il y a eu un processus qui a duré deux ans lors des audiences du CRTC et le ministre n'avait pas l'intention de remettre en question ce processus», a expliqué Charles Chénard.

Hier en fin d'après-midi, le porte-parole au Québec du SCEP, M. René Roy, venait tout juste d'apprendre la décision du cabinet dont il ne connaissait pas encore l'argumentation.

Selon le syndicat qui représente 30 000 employés des compagnies de télé-

phone dites monopolistiques, ce sont les consommateurs qui paieront pour ce refus du cabinet fédéral de reconsidérer l'introduction de la concurrence dans l'interurbain.

Dans leur pétition, le SCEP soulignait que les tarifs du service local, déficitaire et largement subventionné par les revenus de l'interurbain, ne manqueraient pas d'augmenter avec l'avènement de la concurrence dans l'interurbain. Le syndicat craint également que les nouveaux concurrents comme Unitel ne jouissent d'avantages indus en ne s'intéressant qu'aux segments les profitables du marché.

Vendredi, Bell Canada a présenté une requête au CRTC visant l'obtention de hausses d'environ 50% des tarifs de son service local. Les audiences du CRTC sur le sujet débiteront le 17 mai. D'autres compagnies de téléphonie au pays emboîteraient le pas, dont l'Alberta Government Telephones d'ici la fin de la présente année.

Interrogé à Hull, hier, par la Presse Canadienne, le président du CRTC, Keith Spicer, a soutenu que les jeux n'étaient pas encore faits. «Bell a simplement soumis une demande au CRTC. Aucune décision finale n'est encore prise», a-t-il fait valoir.

Au moment de rendre sa décision le 11 juin dernier, le CRTC, son président en tête, avait déclaré que la concurrence dans l'interurbain n'entraînerait pas de hausses marquées des tarifs du service local.

Déjà, l'Association canadienne des consommateurs et l'Alliance canadienne des entreprises de télécommunications ont manifesté leur opposition aux demandes de Bell Canada.

La T.-D. s'attend à
une croissance de 3,1%

Toronto (AFP) — L'économie canadienne, sortie récemment de plus de deux ans de récession, va connaître une croissance de 3,1% en 1993 et de 4% en 1994, sans pour autant entraîner de diminution du nombre de chômeurs, indique la Banque Toronto Dominion, dans une étude publiée hier à Toronto.

En fait, la T.-D. prévoit que l'économie canadienne affichera, en 1993, sa meilleure performance des quatre dernières années, stimulée par la faiblesse du dollar canadien et par le renforcement de l'économie américaine.

La dépréciation du dollar canadien et la reprise économique aux États-Unis sont les facteurs qui contribueront le plus à la croissance de l'économie canadienne dans les deux prochaines années, prévoient les écono-

mistes de la quatrième plus importante banque privée du Canada.

Cette croissance ne devrait cependant avoir aucun effet inflationniste, puisqu'elle ne sera pas suffisamment prononcée. En rythme annuel, l'inflation ne devrait pas excéder les 2,5% cette année et 2,7% en 1994, prédit la banque.

Selon les évaluations de la banque, le PIB canadien aurait finalement enregistré une croissance d'environ 1% en 1992, bien que l'organisme gouvernemental Statistique Canada ait attendu jusqu'au mois dernier avant de proclamer officiellement la fin de la récession dans laquelle le pays était plongé depuis avril 1990.

La T.-D. prévoit également une amélioration de la situation en termes de nouveaux emplois créés.

MacMillan perd
48 millions\$

MacMillan Bloedel a mis un terme à son exercice financier 1992 avec une perte de 48,8 millions \$, sur des ventes de 3 milliards \$. Il s'agit tout de même d'une amélioration par rapport à 1991 qui s'est soldée par une perte de 93,4 millions \$ sur des ventes de 2,7 milliards \$.

Reichmann revient dans l'immobilier

Le financier américain George Soros va créer un fonds de placement immobilier avec le canadien Paul Reichmann, ancien responsable d'Olympia et York, officiellement en faillite depuis vendredi.

Le fonds, baptisé Quantum Realty

Fund et d'un montant de 525 millions \$ US, débutera ses opérations en mars. Il sera géré conjointement par Reichmann, Reichmann International de Toronto, nouvelle société des frères Reichmann, et Soros Fund Management, qui gère plusieurs fonds.

MONTRÉAL-TORONTO

TARIF TGV
(Très Grande Valeur)

Service Prestige

126

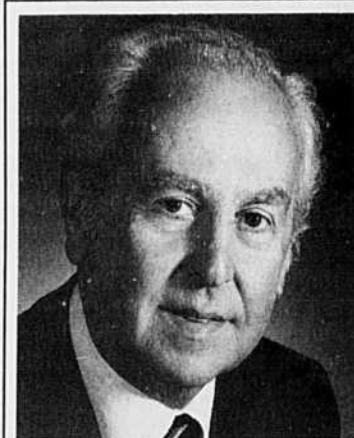
\$ *
L'ALLER-
RETOUR

Réservations 48 hrs avant le départ
Départs de Dorval
L'offre se termine le 28 février 1993
88 \$ l'aller simple

NATIONNAIR
CANADA
AUJOURD'HUI

Pour réservations, consultez votre agent de voyages ou contactez Nationalair au 875-8111 ou 1-800-361-0511

* Taxes en sus



COGECO

Monsieur Henri Audet, président du conseil et chef de la direction de COGECO inc., a le plaisir d'annoncer la nomination de monsieur Daniel Damov à titre d'administrateur au sein du conseil d'administration de l'entreprise.

Président du conseil de la société Zurich Canada Compagnies d'Assurances, monsieur Daniel Damov a œuvré à plusieurs titres dans le milieu de l'assurance, notamment comme membre des conseils d'administration du Bureau d'assurances du Canada et des chaires d'assurances de l'Université Laval et de l'Université de Calgary. Il est également président du conseil d'administration du Niagara Institute, membre des conseils d'administration de la Société canadienne d'indemnisation pour les assurances de personnes, de l'hôpital Sunnybrook ainsi que du Conseil canadien des chefs d'entreprise.

COGECO est une entreprise active dans le secteur des communications. Par l'entremise de ses filiales, COGECO dessert environ 415 000 abonnés de la télé-distribution dans cinq provinces canadiennes, exploite cinq stations de radio et quatre stations de télévision au Québec, et publie 34 journaux hebdomadaires tirant environ un million d'exemplaires au Québec et en Ontario. Les titres de COGECO sont inscrits aux bourses de Montréal et de Toronto.

É D I T O R I A L

Marche arrière, monsieur Valcourt

Jean-Robert Sansfaçon

Jadis la pierre angulaire du système canadien de protection sociale, le programme d'assurance-chômage ne répond plus aux besoins et aux moeurs de notre société. Il faut y voir, et vite. Mais d'ici là, pourquoi s'acharner à faire payer les plus pauvres?

Malgré la grogne dont l'écho s'est fait entendre jusque dans la rue et même au sein du caucus des députés conservateurs québécois, le ministre Bernard Valcourt n'entend toujours pas revenir sur sa décision de soustraire certains chômeurs aux prestations d'assurance-chômage. Qu'il y ait de l'abus, personne n'en doute. Qu'il faille resserrer les contrôles, plusieurs le souhaitent. Mais prétendre que tous les travailleurs qui quittent volontairement un emploi pour autres motifs que ceux prévus à la loi, sont des profiteurs, c'est de la démagogie.

Qui n'a pas été forcé, au moins une fois dans sa vie, d'abandonner un poste parce que rien n'allait plus? Conflits de personnalité, conditions de travail à mille lieux de celles annoncées, rétrogradation, incapacité de répondre aux attentes de sa fonction, tablette... Qu'on demande à un chômeur de justifier son départ par écrit, qu'on le pénalise par une période d'attente plus longue ou de prestations plus courte s'il s'agit d'un départ sans motifs, seul le manque d'imagination ou l'entêtement mesquin empêche de trouver les moyens de limiter les abus.

Même pour les cas d'exception déjà prévus par la loi, ceux de harcèlement sexuel par exemple, il est illogique et injuste de faire porter le fardeau de la preuve sur les épaules des plaignantes. Combien de femmes n'oseront jamais affronter leur patron devant des juges, et se retrouveront dès lors sans revenu même après des années de travail et d'angoisse?

Cette supposée générosité du système à l'endroit d'individus qui quittent leur emploi n'a rien d'une mesure socialisante, contrairement à ce que «sérénade» le ministre. Nous vivons dans une économie libérale où le marché de l'emploi, comme celui des biens et des services, doit être le plus libre possible, dans le respect du droit fondamental d'association-négociation, et des lois du travail. Cela suppose qu'une entreprise puisse licencier ses employés en cas de difficultés financières, ou de «rationalisation» de ses activités, mais aussi que les salariés aient la liberté de quitter leur emploi. En leur coupant les vivres, on fausse le jeu au profit du plus fort, celui qui contrôle déjà le pouvoir d'embauche et de licenciement.

Bien sûr, il y a des coûts associés à cette liberté de manœuvre de la force de travail, coûts qui peuvent paraître élevés, voire superflus en période de récession. Mais alors, pourquoi permettre aux entreprises de licencier des salariés sans pénalités et sans avoir à le justifier? Après tout, 90 % des coûts du régime d'assurance-chômage n'ont pas du choix des salariés de quitter leur emploi, mais de décisions d'entreprises concoctées à huis clos, sans aucune justification publique, et procédant d'un unique objectif: la rentabilité des capitaux. En somme, les capitaux et les profits sont privilégiés, mais les coûts sociaux du chômage restent essentiellement publics. D'accord, puisque c'est là l'essence même du capitalisme, mais en autant qu'en situation de crise économique, le préjugé favorable aille

aux victimes et à leur famille, non aux aventuriers de la finance.

Le projet de loi du ministre Valcourt confierait à l'un des deux acteurs de la scène du marché du travail un pouvoir excessif sur l'autre. Déjà en position de pouvoir congédier comme et quand il l'entend, l'acteur patronal détiendra désormais un pouvoir de chantage à l'emploi. Chantage que certains n'ont pas perdu de temps à utiliser, comme un enquêteur du DEVOIR le rapportait récemment.

Une autre mesure du projet de loi pose problème. Il s'agit de la diminution du montant des prestations maximums de 60 % à 57 % du salaire assurable. Comme les prestataires actuels ne seront pas touchés et que le salaire assurable augmentera cette année de 2 à 3 %, le montant des prestations versées ne devrait à peu près pas diminuer. Parlons donc d'un gel des prestations plutôt que d'une diminution.

Mais pourquoi cette mesure? Pourquoi pas -5 %, ou -2 %? Est-ce bêtement parce que le ministre veut couper 600 millions \$ et que 3 % est la coupure magique?

Si le ministre veut absolument trouver 600 millions

\$, on pourrait lui suggérer bien d'autres moyens. Pourquoi, par exemple, ne pas imposer un ticket modérateur aux entreprises qui utilisent l'assurance-chômage pour payer leurs employés 90 % de leur salaire en travaillant moitié moins. C'est le cas de GM notamment, à chaque vague de ralentissement de la production. De même, pourquoi ne pas imposer un ticket modérateur équivalent à quelques semaines de prestations par nouveau chômeur à toute entreprise qui fait des licenciements dans le but d'améliorer sa rentabilité? Les salariés ne doivent-ils pas, eux, se priver de revenus pendant les deux premières semaines de chômage? En plus de générer une entrée de fonds substantielle, une telle mesure inciterait les employeurs à moins de légèreté dans leur politique de gestion des ressources humaines.

En soi, que la caisse d'assurance-chômage ne fasse pas ses frais en période de récession, il n'y a là rien d'anormal. Auparavant, le déficit était assumé par le gouvernement qui reconnaissait ainsi sa responsabilité. Depuis quelques années, les dés sont pipés. Non seulement Ottawa ne contribue plus à la caisse et laisse le déficit s'accumuler (5 milliards \$, présentement), mais il y puise des milliards \$ pour la formation de la main-d'œuvre.

En agissant de la sorte, Ottawa fait porter les coûts de la formation sur les seules épaules des travailleurs et des entreprises qui créent le plus d'emplois. Si on tient à une politique globale de la main-d'œuvre, qu'on en conçoive une et qu'on décide qui y contribuera. Pour l'instant, c'est ce bricolage d'amateurs qui explique en partie la crise du programme.

Qu'on propose des réformes, pas des coupures sauvages dont les conséquences sociales seront aussi dramatiques que les effets économiques seront pervers. Ce projet de loi doit être retiré du feuillet, ou repensé du tout au tout. En s'entêtant à vouloir imposer sa réforme, le ministre Bernard Valcourt ne fera que renforcer l'image d'un gouvernement qui n'a cure du sort des petites gens.

L'un des acteurs

du marché du

travail aurait un

pouvoir excessif

sur l'autre.

L E T T R E S

Rhodésie à l'envers

Je ne fais pas de politique, bien que je ne sois qu'une politicienne. Mais quand M. Pierre Bourgault écrit ce qu'il écrit (LE DEVOIR, 3 février 1993), je ne peux que m'insurger, et pour les raisons suivantes:

• Le Québec est mon pays et j'y crois suffisamment pour que les chefs qui prétendent vouloir me diriger n'en fassent pas une Rhodésie à l'envers, celle que les «mononques» et les «matantes» voudraient maintenant m'imposer, et je nomme Jacques Parizeau et Pierre Bourgault.

• Je sais qui je suis, un Québécois comme n'importe quel autre dans mon pays: suis-je de vieille souche ou de souche nouvelle? Question dont même Hamlet ne pourrait pas débattre: un pays ne se fait pas sans les autres, c'est-à-dire contre, mais pour. Tolérance? Non, même habitation du même lieu, ce qui veut dire mêmes problèmes de vie et de mort.

Or, ou sont les mêmes problèmes de vie et de mort maintenant? Dans la langue? Dans rien d'autre?

Si c'est cela, les sénéiles précoces comme Yves Beauchemin et André Major ont raison, tout comme les «mononques» et les «matantes», qu'ils s'appellent Jacques Parizeau ou Pierre Bourgault: à défaut de pouvoir nous proposer un nouveau contrat social, ils voudraient nous rendre comme société aussi délirants qu'eux le sont: jouer enfin du pouvoir, mais rien que pour le pouvoir, comme des «mononques» et des «matantes», ce qui serait digne de n'importe quelle république de bananes, mais non des problèmes, plutôt désastreux, que même comme nation nous vivons, pareillement à n'importe quelle autre: si pour tous on ne fait pas de notre terre une terre de liberté, à

quoi bon l'indépendance?

Peut-être MM. Parizeau et Bourgault ont-ils enseigné trop longtemps.

Ils ont peut-être si bien désappris de tout que leurs élèves pourraient sans doute commencer à faire leur véritable éducation.

Victor-Lévy Beaulieu
Trois-Pistoles, 3 février 1993

Mme Bacon
en 12 secondes

Dans la presse, le discours de Lise Bacon devant les amis de Cité libre fut assez mal reçu (D. Latouche, LE DEVOIR, 23 janvier). Une bonne partie de l'auditoire réagit assez mal également. Après son allocution, une douzaine de personnes se levèrent pour lui adresser des commentaires. Plus des deux tiers s'opposèrent sans vergogne à ses thèses.

Une seule question concernant le portefeuille de l'Énergie: un intervenant voulait savoir si le gouvernement avait l'intention de créer «un musée national de l'électricité» ou encore «un musée des onze nations autochtones du Québec», à Montréal.

La ministre souleva un point intéressant, cependant, lorsqu'elle dénonça le caractère spécieux des reportages de la presse audiovisuelle enlumines d'extraits parlés de moins de douze secondes. Ainsi, les journalistes «entretiennent l'ignorance» et «véhiculent des demi-vérités», dit-elle.

Mme Bacon a raison sur ce point. À la télévision de la CBC, on a pu voir un reportage dans lequel Jean Chrétien intervenait par le biais de deux extraits de trois secondes chacun et un troisième de sept secondes, à la mi-janvier! Épiser des extraits de huit secondes est devenu pratique courante en

presse parlée.

Pendant la dernière campagne électorale, The CBS Evening News imposa une norme minimale de 30 secondes pour les segments parlés (clips) des candidats à la présidence. Cette pratique devrait être analysée par les patrons de presse.

À la télévision, les images en cascades ne peuvent que gommer le texte du journaliste et encore davantage le sens des paroles des interviewés.

Henri-Louis Comte
Président, Médianor
Montréal, 25 janvier 1993

Attention au titre!

Il y a quelques années, une terrible canicule fit de nombreux morts en Grèce.

J'ai été sidéré de voir un jour, à la une du DEVOIR, sous le titre suivant: «La Grèce fond», la photo d'une femme obèse, inconsciente et portée par deux hommes. Maladresses ou farce plate, digne de Hara Kiri?

J'ai ressenti un malaise plus grand encore le 20 janvier dernier, quand je suis tombé sur ce titre en page B-3: «Les trains et les Juifs au musée».

Un banal entrefilet soulignant l'inauguration de deux expositions, l'une sur l'industrie ferroviaire à Montréal, l'autre sur deux siècles de présence juive au Canada. Réunir ces deux sujets en un seul titre artificiel, ça ne fait jamais qu'un mauvais titre de plus.

Mais que, ce faisant, on mette sur le même pied les trains et les Juifs, et que, de surcroît, on parle d'un peuple comme d'un objet muséologique, c'est carrément inacceptable. Il faut faire attention à ce qu'on écrit dans un journal.

André Lemelin
Sainte-Foy, 29 janvier 1993

VALCOURT PRÊT POUR LE POING FINAL



Le souvenir de Pauline Vanier

La mort récente de l'ancien gouverneur général Jeanne Sauvé ramène le souvenir de la première Québécoise à s'être illustrée à Rideau Hall, Pauline Vanier.

Décédée en mars 1991, à l'âge de 93 ans, Pauline Vanier avait quitté le Canada en 1972 pour vivre en France. De fait, elle vivait à L'Arche, petite communauté du nord de la France où son fils Jean avait installé le premier de ces centres se chargeant de personnes souffrant de déficiences mentales. Toute une génération de Québécois et de Canadiens connaît probablement très peu Pauline Vanier qui a quitté le Canada il y a deux décennies.

Un tout petit livre est récemment sorti sur Mme Vanier. Deborah et George Cowley, d'Ottawa, en ont rédigé le texte (*One Woman's Journey*) à partir des 18 heures d'entrevues qu'elle leur avait accordées. Le lire, c'est se rendre compte des raisons pour lesquelles tant de gens admireraient cette femme.

Elle avait épousé Georges Vanier, soldat, officier, diplomate et gouverneur général. Cette femme était dotée d'une foi profonde, d'un caractère bien trempé, son action s'inspirait de principes solides et elle avait un cœur très généreux pour s'occuper de sa famille, des gens dans le besoin et de son pays. Au cours du dernier conflit mondial et dans l'après-guerre, elle s'est dévouée pour les réfugiés en Europe.

La vie de Pauline Vanier fut extrêmement intéressante, en partie du fait de son mariage à Georges Vanier. Le couple se trouvait à l'ambassade canadienne à Londres durant les années 30, témoin des préliminaires à la guerre. Le début de la guerre, il l'a vécu à l'ambassade parisienne.

Les Vanier et leurs enfants purent quitter la France avant l'arrivée des Nazis et eurent la chance d'atteindre Londres. C'est là que Pauline Vanier vécut les premières années de la guerre et la bataille de Grande-Bretagne. Elle et son mari étaient tout à fait convaincus que le gouvernement canadien devait donner son appui à Charles de Gaulle. Le gouvernement canadien, largement influencé par



JEFFREY
SIMPSON

l'appui que donnait le Québec au régime de Vichy, n'a pas reconnu de Gaulle comme légitime représentant de la France.

Le gouvernement canadien était tellement contrarié par l'appui que donnait Vanier à de Gaulle que Georges Vanier fut rappelé au Canada. Mme Vanier raconte comment, à Montréal comme à Québec, les Vanier étaient ostracisés; le Canada français, influencé par l'Eglise, appuyait Vichy.

«Nous avons essayé de parler de ce que nous avions vu en Europe et de faire prendre conscience de la menace qu'une victoire allemande ferait peser sur le Canada, mais nos paroles tombaient dans l'oreille de sourds», confie Pauline Vanier aux auteurs. «Souvent nous nous sommes butés à un rejet violent. On nous accusait de vouloir tromper les gens, de mentir délibérément...»

«On se mit à nous envoyer des lettres de menaces ou des coups de fil du même type. Les réunions auxquelles nous nous adressions étaient perturbées par des gangs organisés. On chuchotait des accusations odieuses contre nous, à propos de notre vie privée ou même de nos enfants. Parfois ces accusations étaient reprises par la presse.»

Le gouvernement canadien eut finalement la sagesse de donner son appui à de Gaulle. Il renvoya les Vanier à Londres tout d'abord, puis à Alger pour garder contact avec la France libre. Le couple de Gaulle et le couple Vanier se lièrent d'amitié, amitié qui demeura intacte après la fin de la guerre. De Gaulle, en raison de son amitié avec Georges Vanier, fit don

au Canada d'une magnifique résidence dans le Faubourg Saint-Honoré.

Plus tard, après la mort de son mari, Pauline Vanier s'inquiéta de l'éventuel appui de de Gaulle à l'indépendance du Québec. Elle rendit visite à de Gaulle avant son voyage de 1967 au Québec (Montréal était cette année-là l'hôte d'Expo 67).

Au tout début du lunch, selon ce qu'a dit Mme Vanier aux Cowley, de Gaulle dit: «On ne peut envisager l'unité. Même la souveraineté-association est impensable. Seul un Québec libre et indépendant sera à même de sauver la civilisation nord-américaine.»

À ces mots, confie Mme Vanier, «je fus interloquée. Je lui dis franchement qu'il se livrait selon moi à un jeu dangereux, qu'il nous jetterait dans les bras des Américains et qu'inévitablement les Américains ne permettraient ni au Québec ni à ce qui resterait du Canada d'être de vrais pays indépendants.»

Après la mort de Georges Vanier, sa veuve Pauline conserva des liens avec maintes organisations au Canada, tout spécialement avec l'Institut Vanier pour la famille qu'elle fonda et auquel elle donna pour mandat de promouvoir la recherche et autres activités propres à renforcer la vie familiale.

Catholique fervente, Pauline Vanier eut épisodiquement des doutes quant à sa foi. Elle s'interrogeait sur l'utilité de sa vie, elle se demandait si elle était vraiment en mesure d'aider les malades accueillis à L'Arche.

J'imagine que des féministes modernes se gausseraient du souci de Pauline Vanier pour la famille, le devoir et le pays. N'était-elle pas une enfant de l'ère victorienne? Je ne suis pas certain qu'elle aurait bien compris le langage d'aujourd'hui avec ses références constantes aux «droits», car pour elle, ce qui comptait vraiment, c'étaient les obligations et les responsabilités.

Elle eut une mort calme, en paix avec elle-même, avec sa famille et avec son Église. Sa vie durant, elle eut un impact énorme sur bien des gens au Canada, comme nous le rappelle le livre qui raconte le «voyage d'une femme».

À P R O P O S

... du rapport aux médias

Il n'est pas facile de prendre du recul et une distance critique à l'égard des médias. L'abondance des informations et des messages véhiculés donne souvent l'illusion de la diversité et de l'exhaustivité de l'information. De plus, le rythme auquel les informations se succèdent et se remplacent les unes les autres ne laisse guère de place à la réflexion et à la compréhension.

Les individus n'ont donc pas le temps d'assimiler les événements, d'en discuter avec d'autres et de former ainsi une opinion éclairée, le public doit nécessairement dépasser le stade de l'écoute passive.

Ce qui implique d'acquiescer une attitude plus sélective dans le choix des émissions ainsi qu'une aptitude à comparer les sources d'information et à questionner ce qui

est écrit, dit et montré.

Pour inciter les médias à entretenir des rapports de communication non marchands avec le public, il faut en quelque sorte que le public en arrive lui aussi à utiliser les médias non pas en tant que consommateur passif mais en tant que citoyen actif.

Bref, l'action pour améliorer la qualité des médias, à l'instar de celle sur l'environnement, doit s'attaquer aux causes du problème et faire en sorte que cette bataille devienne celle de tous les citoyens.

Extrait de «La population face aux médias», Lina Trudel, Institut canadien d'éducation des adultes, vlb éditeur, 1992.

LE DEVOIR

FONDÉ PAR HENRI BOURASSA LE 10 JANVIER 1910

Directrice LISE BISSONNETTE

Rédacteur en chef BERNARD DESCÔTEAUX

Directeur délégué à l'administration ANDRÉ LECLERC

Directeur de l'information BENOÎT AUBIN

Directeurs adjoints de l'information PIERRE BEAULIEU, ROCH CÔTÉ

Rédacteur en chef adjoint JEAN-ROBERT SANSFAÇON

Directeur des publications spéciales GUY DESHAIES

PAIS CE QUE DOIS

IDÉES

Non à un autre Mirabel

La relocalisation de l'Hôtel-Dieu va à l'encontre du bon sens en matière d'urbanisme

JEAN-CLAUDE MARSAN
Architecte et urbaniste

Depuis le début des années 1970, Montréal est témoin, environ tous les 10 ans, d'une importante controverse publique concernant un projet immobilier ou d'aménagement urbain. Chacune de ces

controverse a donné lieu à un affrontement virulent entre, d'une part, les Montréalais et de l'autre, sur la ligne de front ou en appui à des promoteurs, le gouvernement municipal ou provincial. Dans chacun des cas, les enjeux étaient déterminants pour l'avenir du cadre bâti de l'agglomération.

Ainsi, en 1973, les Montréalais se sont opposés massivement à la démolition de la maison Van Horne. Leur pire opposant fut le ministre des Affaires culturelles qui répugnait à se servir de la Loi sur les biens culturels pour faire de l'urbanisme, comme si l'urbanisme n'était pas aussi une expression culturelle.

La maison Van Horne a été démolie, certes, mais ce fut à partir de ce moment-là que le patrimoine architectural et urbain est devenu une composante obligée de l'urbanisme dans la métropole.

En 1984, les Montréalais se sont ligüés pour empêcher la fermeture de l'avenue McGill College. Derrière les promoteurs qui voulaient s'emparer de la rue, il y avait l'administration municipale qui leur avait donné la permission et qui les soutenait.

L'enjeu était, pour la population, la conservation d'un symbole: la vue du mont Royal. Le public eut gain de cause et l'aménagement de l'avenue fut terminé tant bien que mal. Ce qui est désormais acquis, c'est que l'urbanisme doit prendre en charge les valeurs culturelles et esthétiques.

Aujourd'hui, c'est la controverse entourant le projet de déménagement de l'Hôtel-Dieu qui bat son plein. Pour le ministre de la Santé et des Services sociaux, il s'agit essentiellement d'une opération de rationalisation des soins de santé. Pour la majorité des Montréalais, l'enjeu est de loin plus vaste et déterminant.

Il concerne le modèle même d'agglomération qui sera favorisé dans l'avenir. Il s'agit donc, encore une fois, d'une question d'urbanisme.

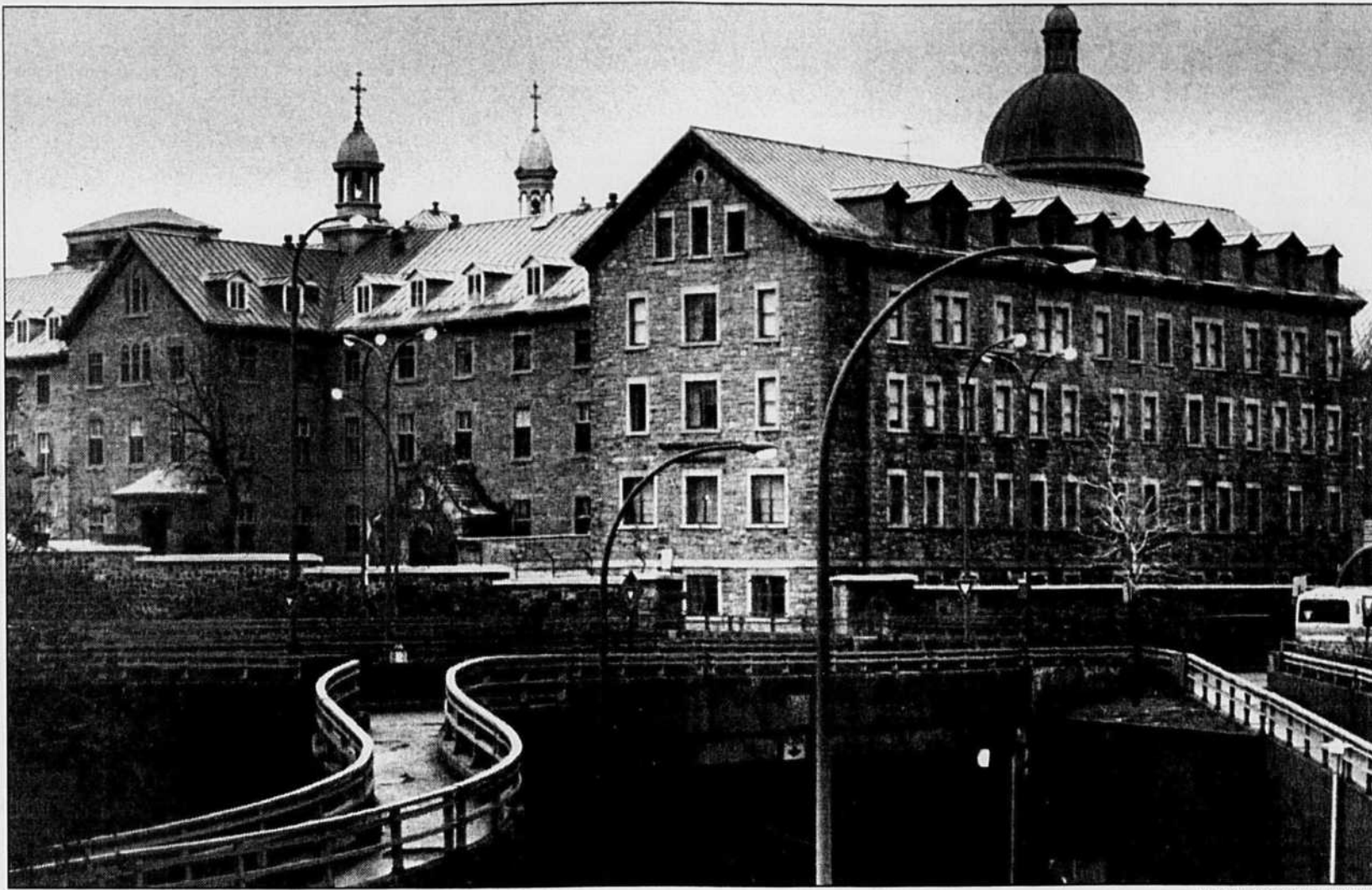


PHOTO JACQUES NADEAU

En bout de ligne, les Montréalais disent non à un modèle d'agglomération à l'américaine qui est la négation même d'une vie urbaine civilisée.

L'insensibilité aux modèles souhaitables

Que le ministre soit peu ouvert à cette dimension urbanistique de la problématique se comprend fort bien puisqu'il en a une conception sommaire, équivoque et sourde aux modèles souhaitables.

En lisant le chapitre qui est consacré au patrimoine et à l'urbanisme dans le rapport du ministre (*Le citoyen: la véritable raison d'être de la relocalisation*) en réponse au rapport du comité Yergeau, le lecteur est plongé dans un monde qui paraît simple et rassurant, et qui tend à faire des opposants au projet de déménagement des arrières qui n'ont rien compris à la dynamique de l'évolution urbaine. Or, en réalité, c'est le contraire qui est vrai: c'est le ministre qui s'égare dans un univers qu'il connaît peu et mal.

On lit ainsi dans le rapport ministériel: «L'organisation des services de

santé de courte durée à Montréal présente des caractéristiques particulières qu'on ne trouve pas nécessairement dans d'autres métropoles nord-américaines ou même européennes. Le modèle de répartition des centres hospitaliers de courte durée est très fortement concentré au centre-ville.»

Si ces centres hospitaliers sont concentrés au centre-ville, c'est que Montréal a eu la chance au cours de son histoire de développer une ville centrale d'une densité substantielle et c'est pour cela qu'elle est aujourd'hui une des rares villes sur le continent nord-américain à avoir conservé un centre animé et humain.

Qui veut du modèle de la métropole américaine, avec son cœur exsangue et perclus de violence, et sa périphérie éclatée, royaume du centre commercial, de l'ennui et de l'individualisme acharné? L'Europe, où les villes ont beaucoup mieux résisté aux forces de désintégration contemporaines, offre

un modèle de loin plus humain et promoteur.

Le portrait qui est donné dans le rapport du ministre de l'évolution urbaine de Montréal est pour le moins équivoque.

Il donne l'impression que l'habitat caractéristique de la ville centrale s'est perpétué dans les banlieues récentes. Ainsi, il est écrit: «L'industrie secondaire s'est peu à peu déplacée vers la périphérie de même que les services commerciaux, financiers et professionnels se sont rapprochés des nouvelles populations implantées. Seuls les services tertiaires sont demeurés au centre-ville.»

Or, la banlieue contemporaine n'est pas à l'image du quartier traditionnel avec sa mixité de fonctions et son dynamisme communautaire. C'est essentiellement un développement résidentiel sans ligne directrice, à très faible densité, souffrant d'un déficit d'emplois et d'équipements collectifs, de-

pendant de l'automobile pour la poursuite des activités quotidiennes.

Si les populations qui y résident ont droit aux services sociaux, tel qu'un hôpital de première ligne, on cherche en vain les raisons qui pourraient justifier l'implantation dans un tel milieu, situé à 20 kilomètres de l'université et privé de liaisons faciles par transport en commun, d'un «supercentre» hospitalier universitaire d'enseignement et de recherche.

Par contre, dans le modèle urbain contemporain, alors que l'industrie tertiaire a remplacé l'industrie secondaire comme moteur de l'économie (deux Montréalais sur trois travaillent désormais dans le domaine des services), le centre-ville est le lieu privilégié de concentration des services tertiaires. Ainsi, s'y localisent l'administration publique et privée, l'éducation universitaire et la recherche, les activités bancaires, financières, commerciales, culturelles et celles reliées aux transports

et aux communications, enfin les hôtels et les lieux de divertissement.

Deux raisons principales expliquent cette concentration. En premier lieu, les services offerts s'adressent à toute la région urbanisée et doivent se trouver à l'endroit le plus accessible de l'agglomération.

En second lieu, les entreprises profitent de cette concentration, soit comme support à leurs activités, soit en étant en synergie avec d'autres établissements.

L'Hôtel-Dieu, à titre de centre hospitalier universitaire engagé dans la recherche de pointe, trouve au centre-ville un milieu propice à ses activités, notamment grâce à la proximité de l'Université de Montréal et d'autres institutions, tel que l'Institut de recherches cliniques de Montréal.

D'un point de vue économique, son dynamisme est d'autant plus à encourager que la métropole possède une certaine avance au pays dans la recherche biomédicale.

Le comité Yergeau avait raison d'interpréter le projet du ministre de la Santé et des Services sociaux comme l'équivalent de vouloir créer un nouveau pôle de développement à Montréal. Car, en urbanisme, cela fait partie d'une stratégie de développement d'utiliser des entreprises du genre comme levier pour en attirer d'autres.

Ni Tokyo ni Mexico

Le hic, c'est que Montréal n'est ni Tokyo ni Mexico et que loin d'avoir besoin de développer des pôles de décentralisation, elle doit au contraire consolider la ville centrale dont dépend la vigueur et le dynamisme de la région. Cela est bien reflété dans le plan directeur dont vient de se doter la municipalité montréalaise.

Montréal est engagée depuis plusieurs décennies dans la spirale du déclin. Elle doit faire face à des défis énormes, tant sur le plan local qu'international. Alors qu'on aurait besoin d'une stratégie politique pour conserver les acquis, concentrer les forces et rebâtir l'avenir à partir de quelques atouts disponibles, à Québec on s'emploie avec obstination et aveuglement à créer un autre Mirabel.

Les Montréalais et la ville de Montréal disent non à cette aventure qui n'a ni queue ni tête et qui va à l'encontre du bon sens le plus élémentaire en matière d'urbanisme.

Ils disent non à l'ignorance et à l'arrogance comme mode de planification. En bout de ligne, ils disent non à un modèle d'agglomération à l'américaine qui est la négation même d'une vie urbaine civilisée.

Une relation particulière

L'Office franco-québécois pour la jeunesse a 25 ans

DOMINIQUE DE COMBLES DE NAYVES
Consul général de France

C'est aujourd'hui le 25^e anniversaire de la création de l'Office franco-québécois pour la jeunesse.

Ily a quelques semaines, les chancelleries diplomatiques françaises et allemandes étaient amenées à célébrer le 30^e anniversaire du Traité de l'Elysée, fondement de la coopération franco-allemande.

Cette date est capitale pour l'histoire européenne, souvent tragique du fait de l'affrontement ancien entre la France et l'Allemagne. Elle symbolise aussi la volonté farouche et permanente de la diplomatie française de restituer la France dans l'oeuvre, jamais achevée, de reconstruction de l'Ordre international.

Tel fut également le sens originel de la démarche qui a conduit la France à développer avec le Québec une relation si particulière et des instruments de coopération exceptionnels, qui les placent au 2^e rang d'importance entre partenaires industriels... derrière ceux de la coopération franco-allemande.

Car, on oublie trop souvent la similitude entre les deux coopérations, et les ressemblances étonnantes des outils mis en place depuis un quart de siècle d'un corpus complexe de traités, d'accords ou d'ententes jusqu'aux offices d'échanges pour la jeunesse. Une génération après l'établissement de tels mécanismes, que reste-t-il du patrimoine commun?

La volonté de faire de la coopération le moteur de la relation politique était le but affiché, revendiqué même, parfois avec fracas. Or, malgré l'usure du temps, le changement des majorités politiques et la modification radicale de l'environnement international, ce souci est toujours au cœur des relations franco-québécoises et franco-allemandes.

Si certains outils, identiques à l'origine, ont par la force des choses profondément divergé, la philosophie des deux systèmes est, en revanche, toujours comparable, presque intacte.

Ce n'était pas évident car, au fil des ans, les cadres dans lesquels s'inscrivent la coopération franco-allemande et la coopération franco-québécoise sont devenus de plus en plus différents.

Pour la première, à une réconciliation bilatérale nécessaire, vitale, s'est ajoutée la mission prioritaire de la construction européenne; pour la seconde, l'espace chaleureux des retrouvailles passionnées et quasi exclusives, s'il n'a jamais été abandonné, a dû s'adapter à un monde de plus en plus éclaté et extraverti.

Mais, tout au long de ces années, en aucune façon, cette volonté politique partagée n'a cédé le pas aux modes passagers qui, soit voulaient relancer de vieilles querelles, soit préconisaient de tout jeter aux orties, puisque l'histoire, paraît-il, était finie.

La volonté de faire de la coopération le moteur de la relation politique était le but affiché, revendiqué même, parfois avec fracas.

Même si comparaison n'est pas raison, on ne peut — tout en conservant à l'esprit des ordres de grandeur très différents — s'empêcher de relever que la coopération franco-québécoise comme la coopération franco-allemande, ont joué un rôle important dans le domaine particulier des échanges économiques.

Dans les deux cas, des projets industriels précis et qui, naturellement, échappent à un moment ou à un autre à la sphère de l'action publique, ont été générés par des travaux menés — souvent pendant de longues années, hélas, un peu obscurément — dans le cadre des coopérations bilatérales. Ainsi en est-il pour la France et l'Allemagne dans l'aéronautique, l'électronique, l'énergie etc.; de même, pour la France et le Québec suffit-il de prendre comme exemples le secteur de l'audiovisuel, avec TV5, celui de l'industrie métallurgique avec l'investissement franco-québécois de l'aluminerie de Bécancour, ou encore celui des plastiques et des matériaux composites.

Parfois même, les partenariats franco-allemand et québécois finissent par se rencontrer, comme en témoigne le contrat signé entre Bombardier et l'Aérospatiale.

Alors qu'on s'attarde à l'envi sur certains anachronismes des programmes franco-québécois ou franco-allemands, on omet de regarder ce qui bouge, ce qui change.

Ainsi, la montée en puissance dans toutes les sociétés industrielles des préoccupations environnementales a conduit, une nouvelle fois de façon identique, les concepteurs des coopérations franco-allemande et franco-québécoise à introduire dans leurs programmes des projets liés à la protection des milieux naturels. On en trouve, d'ailleurs, la traduction concrète dans les programmes de cette année.

De même, la formation des jeunes est-elle au cœur des réflexions communes franco-allemandes et franco-québécoises.

Nos sociétés postindustrielles génèrent — hélas — autant de personnes sans réelle formation qu'elles savent créer des richesses toujours plus nombreuses. Les maux sont communs, la réflexion peut et doit l'être aussi.

C'est d'ailleurs le souhait exprimé à Québec, en novembre dernier, par les responsables de la coopération franco-québécoise d'ouvrir certains de leurs programmes à de nouveaux partenaires européens et, pourquoi pas, américains.

«Rien n'est étranger à la coopération franco-québécoise», comme rien n'est étranger à la coopération entre la France et l'Allemagne.

C'est l'héritage que nous ont laissé ceux qui, au milieu des années 60, ont imaginé, avec un peu de folie que deux pays rivaux pouvaient contribuer à construire le plus grand ensemble économique de la planète, et que la France et le Québec, après des décennies d'oubli, d'indifférence, voire de méfiance pourraient se retrouver, puis se lancer dans l'aventure également un peu folle de la francophonie. Mais cela, c'est une autre histoire.

Pornographie: le véritable enjeu d'Enjeux

CLAUDE BENJAMIN
Responsable des communications
Régie du cinéma

Pendant plus de 10 jours, Radio-Canada a fait la promotion de l'émission *Enjeux* devant traiter de la pornographie, en ne manquant pas de prévenir le téléspectateur que le sujet était délicat. Mais, les petites annonces avaient omis de nous révéler que les auteurs avaient décidé de réduire les téléspectateurs à l'état de voyeurs.

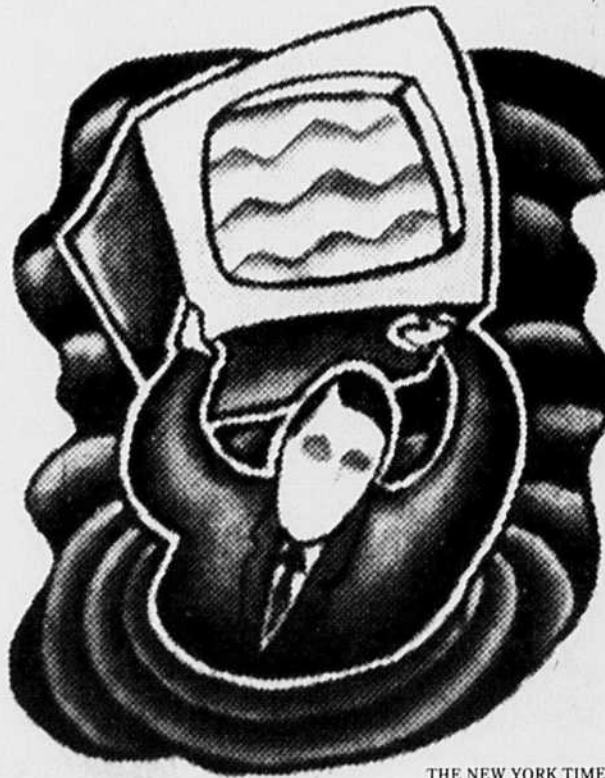
Nous découvrons au terme du visionnement que les «enjeux» seraient abordés une autre fois. Commentant l'émission, Ghislaine Rheault, dans *Le Soleil* du 29 janvier, a vu fort juste: «...en voulant montrer l'ampleur du phénomène de la pornographie au Québec et ailleurs, on s'est enfoncé dans une démonstration gratuite et complaisante».

Que le réalisateur en effet, pour illustrer son propos, nous ait montré quelques images pour bien faire saisir de quoi est faite la pornographie, soit. Mais à partir du moment où cela devenait répétitif, ce n'était ni utile, ni pertinent.

La Régie du cinéma, je puis en témoigner, n'a ménagé ni temps, ni efforts pour documenter les responsables de l'émission qui se sont présentés à ses bureaux. Nous avons maintenant l'impression d'avoir été floués. Personnellement, j'ai accordé une longue entrevue au cours de laquelle je fus invité à cerner les causes du phénomène, ses effets et plus précisément où cela nous menait comme société. De ces propos, n'ont été retenus que quelques mots fort peu importants mais qui, sortis de leur contexte, étaient «croustillants».

Bernard Arcan, auteur d'un ouvrage très intéressant sur la question, a vu sa pensée atrophiée par le montage retenu pour cette émission. Plutôt que de nous faire partager les fruits de sa réflexion, on a préféré nous montrer les réactions d'une journaliste à la vue de certaines images. Le voyeurisme empruntant ainsi une voie pour le moins bizarre.

Comme si tout cela ne suffisait pas, nous avons eu droit à une tournée en Pologne, prétexte à l'examen de ce qui se passe ailleurs. Un véritable salmigondis: hom-



THE NEW YORK TIMES

me d'église versus danseuse, *peep-show* ambulant, construction de nombreuses églises comme jadis... au Québec, tout cela alors que l'émission jusque-là avait porté sur la *hard-porno*.

La place qui est faite dans nos sociétés à la pornographie, tout aussi bien qu'à la violence, méritait qu'on s'y arrête. Sur cette question, comme sur toute autre, un public averti en vaut deux. Il y avait donc lieu de bien informer les téléspectateurs pour qu'ils puissent saisir les «enjeux» de la pornographie. Le 27 janvier dernier, la Société Radio-Canada s'est satisfaite de peu et son public a dû se contenter de visionner un vidéoclip.

L'ÉQUIPE DU DEVOIR

LA RÉDACTION Journalistes : à l'information générale et métropolitaine : Claude Beauregard, Sylvain Blanchard, Paul Cauchon, Pierre Cayouette, Jean Chartier, Louis-Gilles Francœur, Louis-Guy L'Heureux, Caroline Montpetit, Bernard Morier, Isabelle Paré, Laurent Soumis, Guy Taillefer, Danny Veil, Jacques Grenier et Jacques Nadeau (photographe); à l'information culturelle: Michel Bélair (responsable), Roland-Yves Carignan, Paule Des Rivières, Marie Laurier, Robert Lévesque, Odile Tremblay (*Le Plaisir des livres*); à l'information économique: Gérard Bérubé (responsable), Robert Dutras, Catherine Leconte, Jean-Pierre Legault, Serge Truffaut, Claude Turcotte; à l'information internationale: François Brousseau (éditorialiste et responsable), Jocelyn Coulon, Sylviane Tramier, Clément Trudel; à l'information politique: Josée Boileau, Jean Dion, Pierre O'Neill, Gilles Lesage (correspondant parlementaire et éditorialiste à Québec), Michel Venne (correspondant parlementaire à Québec), Chantal Hébert (correspondante parlementaire à Ottawa); à l'information sportive: Yves d'Avignon, Suzanne Marchand (adjointe à la direction), Marie-Josée Hudon, Jean Sébastien (commis), Danielle Cantara, Christiane Vaillant (clavistes), Marie-Hélène Alarie (secrétaire à la rédaction), Isabelle Baril (secrétaire à la direction). **LA DOCUMENTATION** Gilles Paré (directeur); Manon Scott, Sylvie Scott, Serge Laplante (Québec), Rachel Rochefort (Ottawa). **LA PUBLICITÉ** Jacqueline Avril, Brigitte Cloutier, Francine Gingras, Johanne Guibeau, Lucie Lacroix, Christiane Legault, Lise-Major (publicitaires); Marie-France Turgeon, Micheline Turgeon (maquettistes); Gloria Tallon (secrétaire). **L'ADMINISTRATION** Nicole Carmel (coordinatrice des services comptables); Florine Cormier, Céline Furoy, Jean-Guy Lacas, Marie-France Legaré, Raymond Matte, Nathalie Perrier, Danièle Ponton, Danielle Ross, Linda Thériault (adjointe à l'administration), Raymonde Guay (responsable du financement privé). **LE MARKETING ET SERVICE À LA CLIENTÈLE** Christiane Benjamin (directrice), Monique Corbeil (adjointe), Nathalie Thabet (responsable du marché institutionnel), Monique L'Heureux, Lise Lachapelle, Olivier Zaida, Rachelle Leclerc-Venne, Jean-Marc Ste-Marie (superviseur aux promotions des abonnements), Louise Paquette. **LA PRODUCTION** Robert McDougall (directeur des systèmes informatiques et de la production), Johanne Brunet, Lynda Di Cesare, Richard DesCormiers, Michael Schneider, Louis Simoneau. **LES ANNONCES CLASSES ET LES AVIS PUBLICS** Yves Williams (superviseur), Manon Blanchette, Serge César, Dominique Charbonnier, Marlène Côté, Josée Lapointe, Sylvie Laporte, Jean Laurin, Pierrette Rousseau, Micheline Ruelland.

LE DEVOIR

ACTUALITÉS

SIDA Des fichiers pour séropositifs?

SUITE DE LA PAGE UNE

D'autres, cependant, n'y voient que des risques. «Tant que le sida aura une valeur de «marqueur social», il faudra s'abstenir d'en ficher les victimes», affirme le Dr Jean Robert, directeur du département de santé communautaire Saint-Luc à Montréal.

Un premier projet veut constituer une banque des noms des porteurs du sida.

Le second, appelé Médecins sentinelles, est piloté par le DSC du Saint-Sacrement à Québec et consiste en la création, à leur insu, d'une banque de données sur 25 000 des 100 000 personnes qui subissent un test de dépistage du virus du sida (VIH) chaque année au Québec.

Cela revient à créer un fichier des séropositifs, soit des personnes porteuses du virus.

Une personne infectée par le VIH peut ne jamais développer la maladie et elle continue à vivre sans que rien ne paraisse.

Le but de ce fichier est de suivre de près l'évolution de la transmission du virus en fonction des comportements des individus à risque. Une phase-pilote a été réalisée en 1988-89 avec 4000 sujets. Elle a permis de découvrir une augmentation de la prévalence du virus chez les utilisateurs de drogues par voie intraveineuse.

Le fichier contiendrait le résultat du test mais aussi des informations personnelles: l'orientation et les habitudes sexuelles, la consommation de drogues, les antécédents de maladies transmissibles sexuellement.

La fiche de chaque individu serait identifiée par un numéro secret correspondant à son numéro d'assurance-maladie (NAM). Le nom de la personne n'y figurerait pas. Ce numéro sert à éliminer les doubles inscriptions.

Le projet s'appuierait sur la participation volontaire d'un réseau de médecins partout au Québec.

Le médecin participant devrait communiquer, à son insu, le numéro d'assurance-maladie du patient, à un ordinateur. À partir de ce numéro, l'ordinateur générerait un code secret indécomposable. Il serait impossible à partir du code de reconstituer le numéro d'assurance-maladie.

C'est ce code secret qui figurerait sur la fiche transmise au ministère.

Toutefois, le même numéro d'assurance-maladie générerait toujours le même code secret.

Il serait donc possible à un être malveillant, ayant accès au système et connaissant votre numéro d'assurance-maladie, de produire le code secret lui étant associé et de vérifier ensuite dans la banque de données si vous y êtes et si vous êtes séropositif.

Le système serait entouré de mesures de sécurité et seuls les membres de l'équipe de recherche y auraient accès, jure le responsable du projet, le Dr Michel Alary.

Mais le directeur du Mouvement d'intervention et d'entraide de lutte contre le sida à Québec, M. Jocelyn Châteauneuf, soulève l'hypothèse qu'un tribunal puisse forcer le médecin à révéler le code d'un individu. Un juge pourrait le faire dans le cas d'une personne accusée d'agression sexuelle, par exemple. Ou encore soupçonnée par son assureur d'avoir souscrit à une police d'assurance-vie à un moment où elle se savait infectée par le virus, sans l'avoir dit.

Rappelons que la Cour suprême du Canada a statué, en mars 1992, dans une cause impliquant La Métropolitaine, que «le droit à la confidentialité de ses dossiers médicaux est un droit relatif». Une personne renonce

«sans réserves» à ce droit lorsqu'elle signe une formule standard permettant à l'assureur d'avoir accès à ses dossiers pour évaluer le risque.

Le second projet vise à faire modifier le règlement sur la protection de la santé publique pour que le formulaire de déclaration obligatoire des cas de sida porte un élément d'identification du malade.

Ces formulaires sont remplis par le médecin traitant et sont acheminés au ministère qui les utilise entre autres à des fins statistiques.

Le ministère suggère que cet élément d'identification soit, dans ce cas-ci également, un code secret généré par un ordinateur à partir du numéro d'assurance-maladie.

Dans ce cas-ci toutefois, selon un document descriptif du projet, le département de santé communautaire conserverait une «liste d'appariement des numéros originaux et des numéros cryptés (sic)».

Le ministère est conscient que cette procédure aurait pour effet de constituer un fichier de renseignements nominatifs qui permettraient d'identifier les malades. Cela est dans le but de pouvoir retracer le patient concerné si nécessaire.

Mais toujours subsiste le risque d'une indiscretion, d'une fuite, d'un trafic occulte d'informations personnelles. Un risque inacceptable, dit le Dr Jean Robert.

«Quand on voit chaque semaine des malades dans la misère, qui ont perdu leur emploi, perdu leur logement, qui n'ont pas de place où finir leur vie, à cause d'une indiscretion, je pense qu'il faut encore faire un petit sacrifice sur la pureté des statistiques, dit-il. Que j'aie 508 cas dans le territoire, ou 493 ou 608, qu'est-ce que vous voulez que ça change?»

Le sida est source de discrimination, poursuit le médecin, qui invite ses collègues à se rendre compte qu'il y a dans la société des gens moins vertueux qu'eux. Les informations sur les sidéens sont en demande sur le marché noir. Dans les cabinets privés, des employés sont soudoyés pour sortir les dossiers.

Le Dr Robert note que beaucoup d'Ontariens viennent subir le test de dépistage au Québec pour fuir le système nominatif de leur province. A tel point que le gouvernement de Bob Rae a créé, il y a un an, un réseau de cliniques où il est désormais possible de subir le test anonyme.

L'anonymat «n'est pas un bon système», rétorque le Dr Robert Remis, responsable du programme de surveillance du sida au Québec. Cela rend «le suivi des cas plus difficile», argue-t-il, et introduit un biais dans les statistiques. Il estime à 15 à 20% des cas déclarés de sida être des doubles de cas déjà enregistrés. Les gens vont consulter un second médecin lorsqu'ils apprennent qu'ils sont atteints. Les deux médecins inscrivent le cas.

L'anonymat protège les intérêts des individus, dit le Dr Remis. «Je veux bien, mais à condition qu'il n'y ait pas un prix trop lourd à payer pour la collectivité».

A son avis, l'intérêt de la collectivité veut qu'on dispose d'informations plus précises sur l'étendue de l'épidémie. Les sidéens, dit-il, sont déjà connus dans le système de santé, leur état est connu de leur entourage. La protection de l'anonymat, «ce n'est pas si délicat que ça», dit-il.

Au cabinet du ministre de la Santé, M. Marc-Yvan Côté, une porte-parole précise que chacun des deux projets n'a fait l'objet d'aucune décision. Mme Marie-Claire Ouellet assure cependant que, dans les deux cas, «on cherche une solution qui respectera l'éthique».

Méningite: en acceptant d'être vacciné, vous acceptez d'être fiché

MICHEL VENNE
DE NOTRE BUREAU DE QUÉBEC

Votre petite signature sur le formulaire d'autorisation de vaccination contre la méningite, ces jours-ci, ne vous vaut pas, à vous-même ou votre enfant, qu'un petit vaccin.

Elle vous vaut également le privilège d'être fiché dans une banque de données créée expressément pour faciliter divers travaux de recherche sur cette maladie.

Québec souhaitait en effet profiter de la vaste opération de vaccination déclenchée avant Noël, l'une des plus importantes dans le monde industrialisé, pour constituer cette banque de données sur un million et demi de Québécois, âgés de six mois à 20 ans, et qui seront vaccinés d'ici la fin mars.

Il en avait confié le mandat au Dr Christian Fortin, du centre de coordination de la santé publique à Québec. Il a parallèlement lancé dans le réseau de la santé un appel aux chercheurs intéressés à utiliser telles données pour leurs travaux.

Le formulaire dit que les renseignements «sont nécessaires au suivi de l'opération de vaccination». Il ne parle pas de travaux de recherche.

Les travaux du Dr Fortin visent entre autres à connaître la couverture vaccinale dans chaque région (combien de vaccinés et qui) et de mesurer l'efficacité du vaccin sur les cinq prochaines années, en particulier auprès des enfants âgés de moins de trois ans.

Il n'existe à peu près pas d'études sur l'efficacité de ce

vaccin sur les enfants de moins de trois ans à travers le monde, explique le Dr Fortin. L'opération québécoise est une occasion unique, dit-il, de faire avancer la recherche à ce sujet.

D'autres projets de recherche s'intéressent aux déterminants de l'acquisition de la maladie.

L'ÉTAT
SAIT TOUT

Tel que rédigé, le formulaire laisse le choix à la personne d'accepter ou de refuser le vaccin. Mais il ne lui laisse pas le choix d'accepter que les renseignements contenus sur le formulaire soient communiqués au DSC, au ministère et à la Régie de l'assurance-maladie.

En signant l'autorisation de vaccination, vous autorisez la communication des renseignements.

Il est possible de s'y soustraire en rayant le paragraphe concerné sur le formulaire.

La Loi sur la santé et les services sociaux stipule que des informations contenues au dossier médical ne peuvent être communiquées à autrui qu'avec le consentement du patient.

Ce formulaire a fait naître un litige entre le ministère et la Commission d'accès à l'information, chien de garde de la vie privée auprès du gouvernement.

Selon la Commission, ce consentement n'est pas valide parce qu'il ne lui apparaît pas être accordé par le signataire de façon «libre et éclairée».

La Commission a écrit au sous-ministre de la Santé pour lui dire que les organismes qui recueillent ces renseignements «ne peuvent se sentir autorisés de ce consentement pour les communiquer au ministère».

Il reste à voir si le ministère contestera cet avis.

ASSURANCE-CHÔMAGE

La conspiration indépendantiste

SUITE DE LA PAGE UNE

tanément ils acquièrent une virginité pour dire: on est contre ce projet de loi là. Voyons donc», lance-t-il en ajoutant: «Lucien Bouchard et Gerald Larose font leurs conférences de presse ensemble. C'est tellement apparent, c'est tellement évident que vous n'avez même pas besoin de me poser la question.»

«Ce sont des gens qui plaident pour le départ volontaire du Québec de la fédération canadienne. Eux autres, ils vont être contre n'importe quelle mesure qu'on va prendre», déclare de son côté le ministre Bernard Valcourt.

Ces commentaires ne sont pas sans rappeler ceux du premier ministre Mulroney, lorsqu'il avançait, en début de la campagne référendaire, que ceux qui s'opposaient à l'accord de Charlottetown étaient des «ennemis du Canada».

Ils survenaient 24 heures après une manifestation montréalaise à laquelle ont participé plus de 45 000 personnes dont le chef fédéral du NPD Audrey McLaughlin et les députés libéraux fédéraux Marcel Prudhomme et Alfonso Gagliano.

En plus des deux partis d'opposition à Ottawa et des grandes centrales syndicales, une poignée de députés conservateurs fédéraux, le Barreau du Québec et plusieurs autres groupes à vocation sociale réclament des changements aux dispositions du bill C-105 qui mettraient fin aux prestations d'assurance-chômage pour les gens qui quittent volontairement leur emploi et ceux qui sont congédiés pour mauvaise conduite.

L'analyse des deux ministres a ponctué une journée au cours de laquelle le gouvernement a réaffirmé à toutes les occasions sa volonté de ne pas dévier des orientations du projet de loi C-105. Ainsi:

— une première rencontre du comité du caucus mis sur pied pour étudier le projet de loi C-105 avec le ministre Valcourt a été avortée. Cinq minutes après le dé-

but prévu de la réunion, le ministre a quitté la salle parce que la moitié des membres du groupe manquaient à l'appel. Une autre rencontre est en principe organisée pour aujourd'hui.

— aux Communes, sans s'impliquer directement dans le débat, le premier ministre Brian Mulroney n'a pas caché ses sentiments, passant la période des questions à rugir son appui à son ministre de l'Emploi et de l'Immigration.

«C'est de la coconnerie. Ne réponds pas à ça», a conseillé le premier ministre à Bernard Valcourt quand le Bloc québécois lui a demandé pourquoi le gouvernement serrait la ceinture des chômeurs plutôt que celle des corporations qui se soustraient aux impôts.

— le ministre de l'Emploi a publiquement rejeté l'hypothèse de ne priver d'assurance-chômage que les employés qui récidivent et quittent à plus d'une reprise un emploi sans raison apparente plutôt que de pénaliser d'emblée les départs volontaires.

Il s'agissait là d'une des principales solutions de rechange mises de l'avant par des députés conservateurs pour rendre le projet C-105 plus souple. «Le gouvernement n'a pas un sou à donner à ceux qui quittent leur emploi sans raison valable, même une seule fois», a tranché le ministre.

Tout en continuant de presser leur gouvernement de faire des changements au bill C-105, deux des députés conservateurs dissidents ont refusé de souscrire hier à l'analyse que font Pierre Blais et Bernard Valcourt des causes de l'opposition que soulève le projet au Québec.

«Ils ont droit de dire des choses. Moi, je pense autre chose», affirme le député d'Abitibi Guy St-Julien selon qui les opposants québécois au projet sont d'abord «des travailleurs et des travailleurs qui sont inquiets.»

«Je ne savais pas que Marcel Prudhomme était souverainiste», affirme pour sa part le député de Jonquière Jean-Pierre Blackburn au sujet de la participation de certains de ses collègues libéraux aux manifestations contre le bill C-105.

COMBAT Parizeau, Bouchard, Hitler...

SUITE DE LA PAGE UNE

de ce que Hitler a fait».

Rédigée par le président et directeur général de la firme, M. Richard Lafferty, l'analyse dont LE DEVOIR a obtenu copie met en relief l'absence d'organisations suffisamment fortes et structurées pour freiner la montée du courant nationaliste. L'auteur déplore notamment qu'il n'y ait pas au Québec de groupes patriotiques organisés, fondés sur les concepts de liberté, d'égalité et de fraternité. «C'est la même situation qui prévalait avec Hitler. Les grandes industries et les banques n'ont pas voulu offenser le leadership dictatorial par peur de réactions punitives. Et cette situation semble largement prévaloir aujourd'hui dans la province de Québec».

A titre d'exemple, The Lafferty Canadian Report rappelle l'intervention du président de la Banque Royale pendant la campagne référendaire, alors que M. Taylor avait prédit que si le NON l'emportait, le taux d'inflation tripletrait et quelque 800 000 Canadiens perdraient leur emploi. L'auteur soutient qu'à la suite des réactions démagogiques du président du Parti québécois, la Banque Royale a perdu 100 millions de dépôts. Et il trouve encore plus attristant que le président de la Banque Royale ait senti le besoin de s'excuser auprès de ses actionnaires.

L'analyste financier Richard Lafferty s'attend d'ailleurs à ce que son entreprise subisse le même sort. «Nous allons probablement être pénalisés pour avoir exprimé ces vues. Mais le succès d'Hitler était entièrement fondé sur la peur et ce sont précisément les tactiques du Parti québécois».

Rejoint par LE DEVOIR, M. Lafferty a rejeté l'idée que ses propres propos soient eux-mêmes démagogiques. Il reconnaît que de dramatiser ainsi la situation puisse amener des capitaux à fuir le Québec. Mais il es-

time que l'essentiel pour un analyste financier est de savoir écrire franchement la vérité. «Ma responsabilité est de décrire les conditions économiques et politiques comme je les vois. Ça dépend comment on définit la démographie. Si mes clients me demandent s'ils devraient investir dans de telles conditions, je leur dirai non».

Président de la firme de courtage, Bolton & Tremblay, M. Jacques Landry a expliqué au DEVOIR que M. Lafferty est généralement perçu dans le milieu comme un analyste financier compétent. Mais à son avis, sa compétence s'arrête là. Il dirige une entreprise marginale qui gère un petit portefeuille. «Les gens du milieu sont surtout curieux de savoir ce qu'il pense, mais il n'a pas vraiment d'influence. C'est un penseur indépendant». Il note que M. Lafferty a le secret des coups fumants de ce genre.

Destiné aux actionnaires et clients de l'entreprise, The Lafferty Canadian Report est publié à quelques centaines d'exemplaires. L'auteur y exprime l'opinion que le sentiment nationaliste est particulièrement florissant dans les régions rurales parce que les gens y sont moins renseignés et moins éduqués. Il souscrit à l'hypothèse que le premier ministre Bourassa sera amené à quitter la vie politique. Dans cette optique, il lui paraît que son successeur manquera de temps pour se donner une identité politique avant les prochaines élections fédérales. Au nombre des aspirants les plus couramment mentionnés, il cite les noms du ministre conservateur, Benoît Bouchard et des ministres libéraux Pierre Paradis et Gil Rémillard.

Enfin, Richard Lafferty constate que les Canadiens subissent essentiellement l'influence des intérêts établis et se laissent progressivement entraîner dans le schéma de la conformité. Une influence qui origine de trois bastions de l'établissement. «Ce sont les politiciens, les banques et les avocats. Et ils ont chacun les mains dans les poches de l'autre».

POLICIERS

SUITE DE LA PAGE UNE

par Claude Corbo, remettait au ministre Ryan un rapport pressant les autorités de poursuivre le travail de sensibilisation aux réalités multiculturelles. A l'ère de la police communautaire et socio-préventive chère à Alain Saint-Germain, directeur du SPCUM, l'étude semble démontrer que le travail presse.

«Globalement, il y a deux grands aspects qui se dégagent de leurs propos, ajoute André Jacob. D'abord ils ont horreur de la Charte des droits, ils disent que c'est une entrave à leur travail, que ça les empêche de faire leurs interventions».

«Ensuite, ils se plaignent que les policiers et leurs propres patrons ne les soutiennent pas assez. Ils disent que les lois n'ont pas de dents, que les amendes ne sont pas assez fortes. En fait, je crois qu'ils aimeraient recevoir un message politique clair en faveur d'un travail plus musclé».

En fait, ajoute M. Jacob, «plusieurs policiers sont dépressifs, se sentent inutiles. J'en ai rencontré qui étaient

désabusés après cinq ans de service et qui commençaient à rêver à la retraite. Il y a un gros travail à faire pour remonter le moral des troupes».

Mais l'enquête démontre aussi que les policiers montréalais peuvent faire preuve d'ouverture. «Tous ont déploré le fait que leur formation devrait être mieux adaptée à la pratique policière en grands centres urbains, explique André Jacob. Plusieurs souhaitent un Institut de police à Montréal».

«Et tous ont déclaré apprécier grandement les programmes de relation avec la communauté, les contacts directs avec les organismes communautaires et avec la communauté directe. Plusieurs déplorent ne parler qu'aux dirigeants des organismes ethniques et ils nous expliquent qu'ils aimeraient participer à des rencontres sur le terrain avec des travailleurs sociaux, des organisateurs communautaires».

«Mais, à mon avis, il y a tout un travail de préparation pour y arriver, conclut-il.

LE DEVOIR

RENSEIGNEMENTS (514) 985-3333
ADMINISTRATION (514) 985-3333
AVIS PUBLICS (514) 985-3344
ANNONCES CLASSÉES (514) 985-3344
PUBLICITÉ (514) 985-3399
NUMÉRO SANS FRAIS 1-800-363-0305

ABONNEMENTS
Les numéros de téléphone suivants sont valables pour le service de livraison par camelot et pour les abonnements postaux.
Montréal (514) 985-3355 Extérieur (sans frais) 1-800-463-7559

SERVICE À LA CLIENTÈLE
LE DEVOIR
2050, RUE DE BLEURY, 9E ÉTAGE
MONTREAL (QUÉBEC) H3A 3M9

LES BUREAUX DU DEVOIR
SONT OUVERTS
DU LUNDI AU VENDREDI
DE 9H00 À 16H30



Fidèle lectrice du DEVOIR... depuis 1910 - Madame Claire Panneton-Neveu, de Trois-Rivières, que nous apercevons ici en compagnie de M. Roger Pagé, préposé au télémarketing au DEVOIR dans la région de la Mauricie, a vivement apprécié qu'on lui ait fait cadeau d'une «lecture» du nouveau DEVOIR, particulièrement celle de l'édition du samedi, 30 janvier. Interviewée par Joël Le Bigot, animateur de CBF-Bonjour, lors du 75e anniversaire de fondation du DEVOIR, en 1985, puis saluée, de nouveau, par M. Le Bigot lors de la diffusion d'un émission spéciale le 26 janvier dernier soulignant le dévoilement du nouveau DEVOIR, madame Panneton-Neveu a réitéré son attachement indéfectible au journal qu'elle a vu naître. Maintenan âgée de 95 ans, madame Panneton-Neveu n'avait que 13 ans lorsqu'en 1910, elle rencontra Henri Bourassa, le fondateur du DEVOIR, lors d'un ralliement politique, à Trois-Rivières. «J'étais avec mon père, souligne-t-elle; Bourassa avait été l'un des principaux orateurs de la soirée.»

Toujours intéressée à l'actualité, et manifestement, dotée d'un sens critique en éveil, madame Panneton-Neveu juge très attrayante la facture nouvelle du DEVOIR. Elle se dit entièrement d'accord avec la diversification des pages thématiques, de même qu'avec un contenu augmenté susceptible de répondre aux attentes d'une clientèle élargie. «Le DEVOIR, conclut-elle, c'est «le» journal.»

Publi reportage